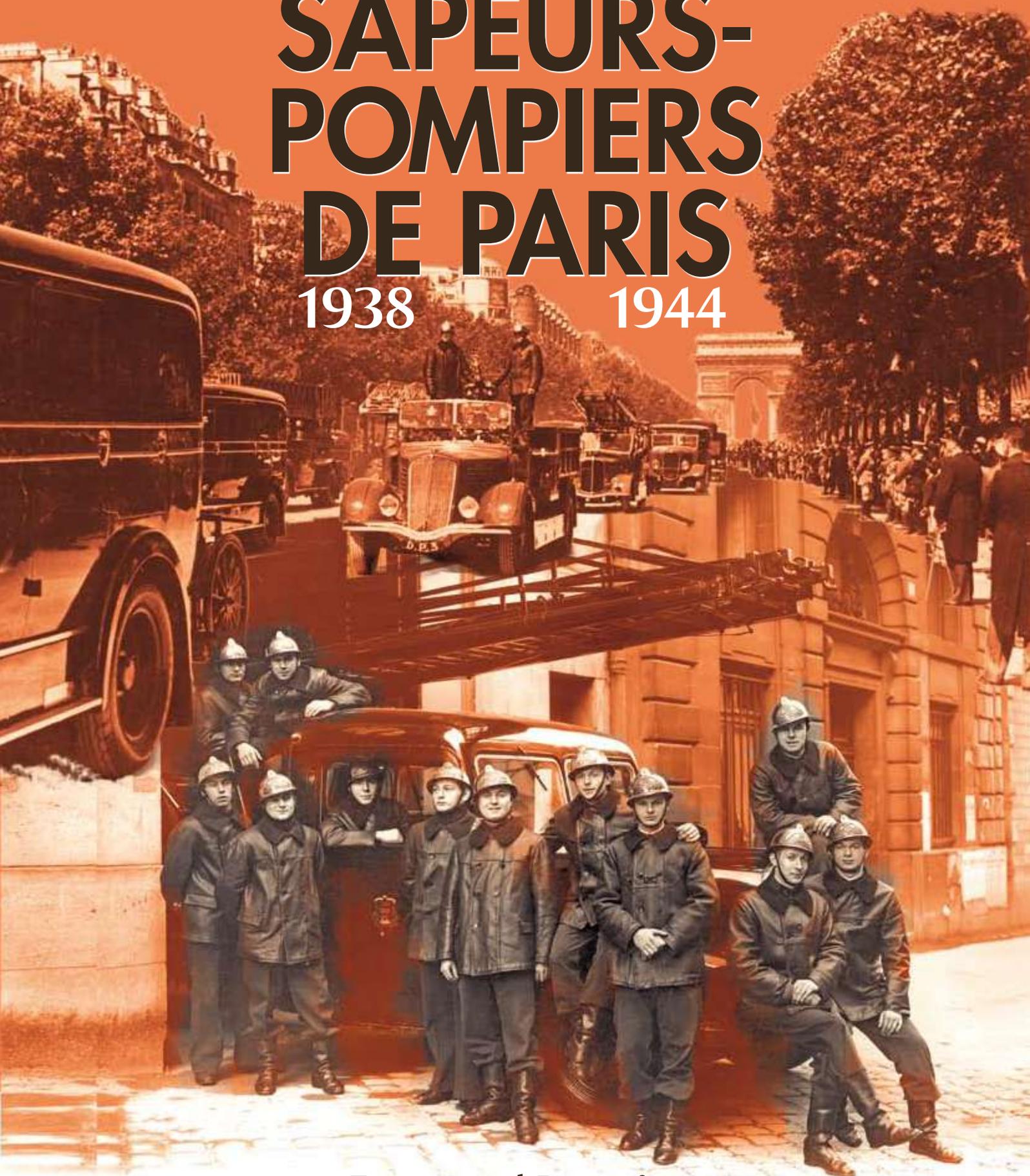


LE RÉGIMENT DE SAPEURS- POMPIERS DE PARIS

1938 1944



Préface

du Général de division Joël PRIEUR
Commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris

L'histoire des « soldats du feu » parisiens pendant la seconde guerre mondiale est méconnue des historiens et inconnue du public et des édiles de la capitale. Pourtant, l'originalité et la complexité de la position du régiment de sapeurs-pompiers de Paris aurait dû exciter la curiosité des chercheurs. C'est pourquoi je salue et remercie profondément les auteurs de cet ouvrage, qui permettra enfin de découvrir mais aussi de comprendre l'itinéraire atypique, probablement unique, du régiment de sapeurs-pompiers de Paris entre 1938 et 1945.

Toujours soucieuse de conserver sa mémoire, la Brigade actuelle n'avait pas toujours les moyens d'utiliser celle-ci à des fins historiques ou scientifiques. Cette mise en valeur du patrimoine est aujourd'hui engagée grâce aux historiens qui viennent aujourd'hui briser cette étrange « loi du silence », qui s'était installée, au sortir des déchirures de la Libération, et qui finissait, faute de recherches, par jeter une ombre sur le passé d'une unité qui, depuis près de deux siècles, a su forger et solidement établir sa réputation de corps d'élite.

Aujourd'hui, seuls quelques rares sapeurs-pompiers de Paris encore vivants peuvent témoigner de cette époque tragique et héroïque à la fois. Avant que les derniers acteurs de cette page d'histoire ne disparaissent, il fallait qu'un hommage leur soit rendu au moment même où la mémoire redevient vivante. C'est chose faite aujourd'hui, et ce n'est que justice. Soyez en tous remerciés.

Avant-propos

du Madame Odette Christienne, Correspondant-défense du Maire de Paris

Les incendies, fléaux urbains majeurs, ont jalonné l'histoire de Paris ; les modes de protection puis de luttes ont toujours été très variés dans une France à l'histoire tourmentée.

Pour trouver une structure présageant l'organisation moderne d'une défense contre l'incendie, il faut attendre le XVIII^e siècle : des hommes sans uniformes ont tout d'abord été placés sous l'autorité de la lieutenance générale de police et du prévôt des marchands ; leur succédèrent des « gardes pompes » en uniforme auxquels on reconnaissait les mêmes droits qu'aux « défenseurs de la patrie », leur chef étant assimilé à un Colonel, marque d'une structure relativement hiérarchisée.

Mais une suite confuse de réformes et contre-réformes nuisant à l'efficacité, par arrêté consulaire du 6 juillet 1801, le corps fut réorganisé : son administration et son règlement furent placés sous la responsabilité du préfet de la Seine et c'est le préfet de police qui fut chargé de donner les ordres.

Il fallu un événement particulier en 1810 pour que se dessine définitivement les principes qui président à l'organisation d'une unité de professionnels : après l'incendie du 1^{er} juillet 1810 à l'ambassade d'Autriche, qui a fait de nombreuses victimes, l'empereur Napoléon 1^{er} dissout le corps des gardes-pompiers et crée par décret, en 1811, un bataillon de sapeurs-pompiers pour la ville de Paris organisé militairement mais qui devait encore assumer pendant quelques temps certaines tâches de sûreté de police. C'est en 1821 que le bataillon fut totalement placé sous statut militaire ; la militarisation ne fut d'ailleurs pas imposée à la municipalité mais souhaitée par celle-ci.

L'organisation de cette structure, au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, s'est adaptée à l'évolution du peuplement et aux avancées technologiques. La densification des populations, l'imbrication des habitations et des sites industriels et commerciaux, l'amplification des déplacements des hommes et des marchandises à travers la ville et la banlieue, ont accru et diversifié la nature des risques et, en conséquence, les missions des sapeurs.

Suivant ces évolutions, le bataillon devint régiment le 5 décembre 1866 et brigade le 1^{er} mars 1967.

Ainsi, actuellement le périmètre d'action de la B.S.P.P. est considérable puisque la Brigade est au service de 6 millions d'habitants, soit 10 % de la population nationale, la capitale concentrant 25 % de la richesse de notre pays et la quasi-totalité des lieux de pouvoir. Fort d'un peu plus de 7 000 hommes, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris n'assure pas moins de 680 000 interventions par an et les Parisiens lui savent gré des services qu'elle leur rend ; le défilé du 14 juillet est, chaque année, l'occasion de constater l'extrême popularité de ce corps d'élite.



Notons que la B.S.P.P. est également appelée, au-delà de ses missions en Ile-de-France et sur le territoire métropolitain, à participer à des opérations extérieures.

Cependant, si l'histoire générale et le fonctionnement des sapeurs-pompiers de Paris du XX^e siècle sont connus, une période n'a jamais fait l'objet de travaux approfondis : celle de 1938-1945, pourtant très intéressante au regard d'un contexte historique, où les valeurs de la République étaient mises à mal et où le nazisme ravageait l'Europe.

Il faut dire que l'écriture de l'Histoire n'est jamais achevée et particulièrement celle des époques bouleversées par les guerres. D'évidence, la paix revenue, certains faits sont ignorés et après un silence plus ou moins long, ils resurgissent à la faveur de périodes propices. Ainsi, le début du troisième millénaire a été l'occasion pour la Ville de mettre en œuvre une politique éditoriale pour le recouvrement de la mémoire de Paris concernant son histoire de 1933 à 1945. La réalisation de cet ouvrage s'est inscrite dans cette perspective.

Concernant le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris, la complexité de cette période, la spécificité de ce corps militaire d'élite nous a paru imposer une publication en deux tomes. Le premier traite de la globalité de l'organisation du régiment, des modifications de structure et de fonctionnement tant à la veille de la Seconde Guerre mondiale que dans les années de combats, où s'ajoutaient aux interventions traditionnelles de protection des sites et des personnes celles rendues nécessaires par la défense passive, dans un contexte d'occupation étrangère.

C'est tout le mérite d'Emmanuel Ranvoisy, conservateur du musée de tradition de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, d'avoir, par un travail approfondi et rigoureux, écrit cette histoire difficile et méconnue, à partir de nombreuses archives, parfois inédites.

Le fonds iconographique sur ces temps troublés étant très riche, nous avons, ensemble et avec l'expertise de l'auteur, essayé de mettre en valeur le plus grand nombre de photographies.

Qu'il soit chaleureusement remercié pour cette publication qui fera, j'en suis certaine, date pour la connaissance de cette période cruciale à plus d'un titre.

Le second tome sera dédié à la participation de ce corps de citoyens-soldats aux diverses formes de la Résistance.



Peugeot 402 torpédo transportant le colonel Barrière, le drapeau du Régiment et sa garde. Champs-Élysées, défilé du 14 juillet 1939. © BSPP

L'entrée en guerre de la France le 3 septembre 1939 augurait pour le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris, par deux fois mobilisé, d'une sombre période.

Outre une mission de secours et de défense contre l'incendie, le Régiment relevait depuis 1935 des mesures de défense passive. Ses attributions avaient été étendues à la protection et à la sauvegarde des populations civiles face aux risques que représenteraient les bombardements aériens en cas d'un éventuel conflit.

Corps d'infanterie placé sous l'autorité du ministre de la Défense nationale et de la Guerre, le Régiment, indépendamment de la mission de service public qui lui était impartie, devait contribuer à la défense armée du territoire national.

Ces deux exigences présentaient néanmoins un lourd antagonisme en juin 1940. Devant l'entrée des troupes allemandes dans la capitale, déclarée le 12 juin « ville ouverte », les sapeurs-pompiers étaient placés devant une difficile alternative : se maintenir à Paris pour coopérer à sa défense immédiate ou effectuer un repliement total ou partiel vers l'intérieur. La plupart d'entre eux restèrent sur place.

Baignés de traditions, marqués par une conception élevée du devoir de solidarité humaine, les soldats du feu, rapidement surveillés par la *Feuerschutzpolizei* (police allemande de prévention-incendie) poursuivirent leur mission traditionnelle. Ils la remplirent avec rigueur, intransigeance et abnégation, dans une discipline toute militaire exigeant promptitude, cohésion, méthode et stricte exécution des ordres.

Ce sont là quelques aspects qu'il nous faut retenir afin de mieux appréhender la situation singulière dans laquelle le Régiment se trouva plongé de mars 1938, date de sa première mobilisation, à août 1944 période marquée par la libération de la capitale.

En chiffres

En 1938, Paris intra-muros compte 2 891 020 habitants pour une superficie de 10 402 hectares.

En 1940 la zone d'intervention du Régiment est étendue aux 81 communes du département de la Seine portant la superficie à 48 376 hectares pour 5 millions d'habitants.





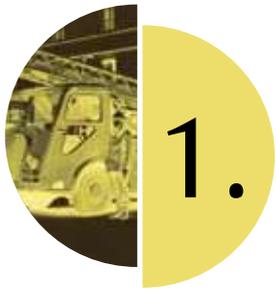
1938

Clairon (caporal) de la batterie-fanfare accompagnant une prise d'armes dans la cour de la caserne Champerret, 1942. © BSPP

1940

Première partie :

Le Régiment et l'entrée en guerre de la France



Organisation du Régiment



Sapeur-pompier orientant une lance monitor amovible. Quartier central, Champperret 1939. © BSPP

| 1.1 Une triple tutelle

A la charge de la Ville de Paris et du département de la Seine pour ses dépenses, le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris est organisé spécialement pour le service de secours et de défense contre l'incendie que sont l'extinction des feux, les sauvetages de toutes natures et les opérations intéressant la sécurité publique. Ce service est placé sous la haute direction du préfet de police.

De 1938 à 1944, quatre préfets de police se succèdent :

Roger Langeron de mars 1934 à février 1941, **l'amiral François Bard** de mai 1941 à juin 1942, **Camille Marchand** (par intérim) de février à mai 1941 et **Amédée Bussiè**re de juin 1942 à août 1944.



Le préfet de police Roger Langeron (à droite) en présence du colonel Barrière. Cour de la caserne Champperret 1940. © BSPP



Le préfet de police Camille Marchand. © Collection de la Préfecture de Police de Paris (DOSTL)



L'amiral François Bard (à gauche), préfet de police, et le colonel Simonin. Cour de la caserne Champperret 1941. © BSPP



Amédée Bussiè re (à gauche) en compagnie du colonel Simonin. Cour de la caserne Champperret, 9 juillet 1942. © BSPP

Unité militaire, le Régiment est rattaché à l'arme de l'infanterie. Il est placé dans les attributions du ministre de la Défense nationale et de la Guerre concernant l'organisation, le recrutement, la police intérieure, le commandement, la discipline, l'avancement, les récompenses et gratifications ainsi que l'administration intérieure. Un officier supérieur commande cette unité.

Au cours de l'occupation, quatre officiers supérieurs prennent successivement le commandement du Régiment :



Colonel Barrière, commandant le Régiment du 24 octobre 1937 au 9 septembre 1941. © BSPP



Colonel Simonin, commandant le Régiment du 10 septembre 1941 au 7 février 1943. © BSPP



Lieutenant-colonel puis colonel Cornet, commandant le Régiment du 8 février 1943 au 19 août 1944. © BSPP



Lieutenant-colonel Camus, commandant le Régiment du 20 août 1944 à mai 1945. © BSPP

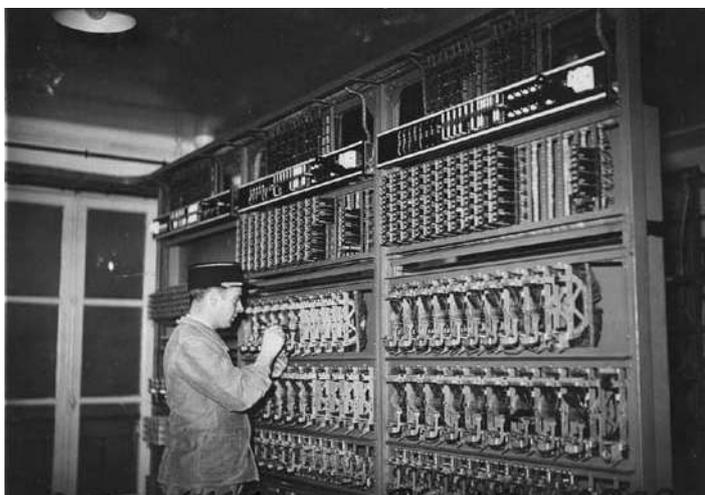
| 1.2 L'effectif du Régiment

En 1938, deux mille cent cinquante-six hommes constituent l'effectif du Régiment soit cinquante-six officiers, deux cent quarante-quatre sous-officiers, quatre cent dix caporaux et mille quatre cent quarante-six sapeurs parmi lesquels on compte des réengagés, des engagés, des volontaires ainsi que des appelés.

| 1.3 Les services du Régiment



Caserne Champerret, siège de l'état-major, en 1938. Sortie à l'angle de la rue Alexandre-Charpentier et du boulevard de l'Yser. © BSPP

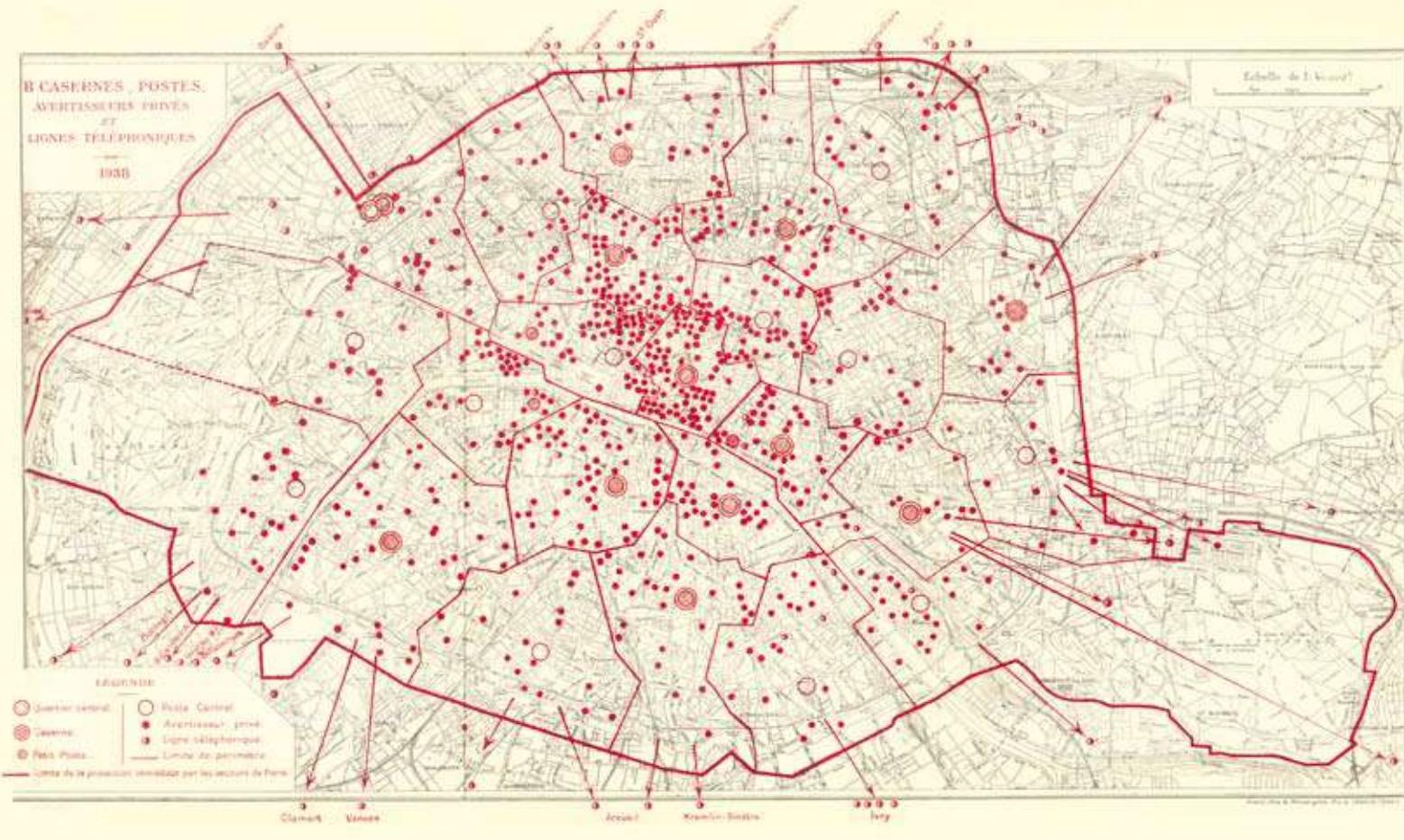


Répartiteur du central téléphonique. Caserne Champerret, 1938. © BSPP

L'état-major et les ateliers du corps sont installés au quartier central situé place Jules-Renard dans le 17^e arrondissement. Le Régiment dispose d'une compagnie hors-rang (CHR) constituée des services administratifs (comptabilité, effectif, habillement, couchage...), des services techniques, des services généraux, d'un centre de ravitaillement en vivres, d'un service de l'instruction physique et d'un service médical. Un dépôt de matériel, une infirmerie régimentaire, et une commission des ordinaires pour le ravitaillement parfont cette organisation¹.

¹ Ce dispositif est complété le 14 octobre 1941 par la création d'un centre régimentaire d'instruction à la caserne Fontenoy.

1.4 Le service de secours et de défense contre l'incendie en 1938



Plan de stationnement des unités du Régiment, 1938. © BSPP

Carte extraite de : *La statistique des incendies et des sauvetages pour lesquels le RSPP a été appelé à Paris pour l'année 1938, Ville de Paris. Préfecture de Police. Paris. Imprimerie et librairie centrales des chemins de fer. Imprimerie Chaix.*

En 1938, la surface de Paris est divisée en vingt-quatre secteurs délimités en fonction de la densité de la population pour le service de secours et de défense contre l'incendie.

Deux secteurs complémentaires, en versement d'une redevance annuelle, bénéficient de la couverture d'action du Régiment : la ville de Neuilly-sur-Seine et la ville de Saint-Mandé respectivement depuis le 1^{er} octobre 1920 et le 1^{er} janvier 1936.

La charge du service d'incendie incombe à douze compagnies qui couvrent chacune deux secteurs. Ces compagnies sont réparties dans deux groupes de secteur incendie, l'expression bataillon étant supprimée en octobre 1938.

Les six premières compagnies (1^{re} à 6^e) forment le premier groupe de secteur incendie, les six autres (7^e à 12^e) le deuxième groupe. Les effectifs sont logés dans vingt-quatre stations, douze casernes et douze postes, disséminés sur l'ensemble de la capitale. Chacune de ces stations couvre une zone de protection et d'action parfaitement délimitée.

Par ailleurs des sapeurs-pompiers sont détachés dans trois petits postes établis respectivement à l'Hôtel de Ville, au Palais-Bourbon et au Palais de l'Élysée pour en assurer la protection contre l'incendie.



2.

Le Régiment et les mesures de défense passive

Dans le contexte de l'époque, la perspective d'un conflit armé conduit à envisager d'éventuels bombardements aériens, visant soit à briser le moral des populations civiles, soit à atteindre des objectifs militaires et économiques.

Il faut se préparer aux conséquences des attaques aériennes perpétrées au moyen de différents types de bombes qui, employées simultanément, peuvent conjuguer leurs effets : les bombes incendiaires engendrent de multiples foyers d'incendie ; les bombes explosives provoquent d'importants dégâts et font parfois de nombreuses victimes ; les bombes toxiques infectent les terrains visés.

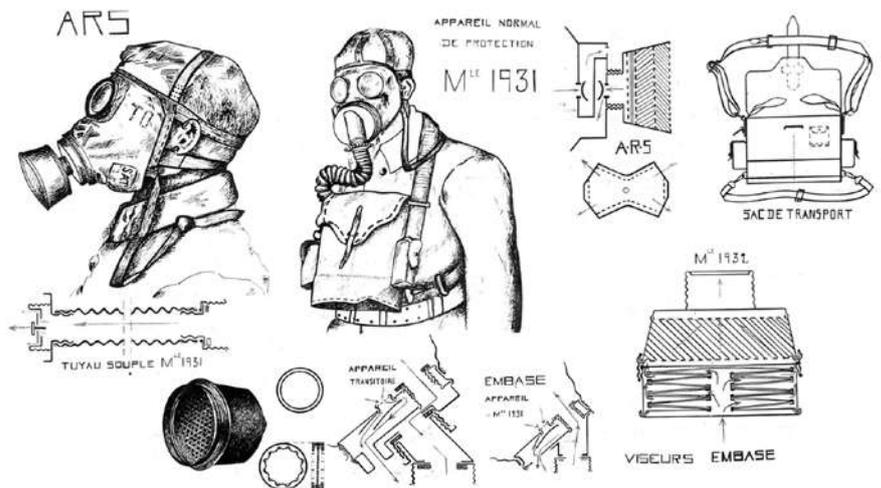
Pour contrecarrer ces attaques ou en amoindrir les effets deux systèmes de défense ont été établis :



Distribution de masque à gaz. © BSPP

La défense active qui, grâce à l'aviation de chasse, la DCA (défense contre aéro-nefs) où encore des ballons de protection, tente d'empêcher l'aviation adverse d'atteindre ses objectifs en détruisant ses appareils ou en obligeant ceux-ci à se détourner de leurs itinéraires.

La défense passive, que fixent les lois du 5 avril 1935 et du 11 juillet 1938, limite les risques encourus par les populations grâce à la distribution de masques à gaz, l'extinction des lumières, le déclenchement d'alertes, la dispersion et la mise à l'abri des personnes ainsi que l'institution d'un fonctionnement approprié à la défense contre l'incendie et au sauvetage des victimes.



Pièces composant l'appareil respiratoire spécial (ARS). Dessin sur planche. © BSPP

Le ministre de la Défense nationale, en accord avec les différents ministères, dirige, coordonne et contrôle sur l'ensemble du territoire la préparation, la réalisation et l'organisation de la défense passive. Il est secondé dans son action par le chef d'état-major de la Défense nationale et assisté par la commission supérieure et l'inspection générale de la Défense passive.

Au niveau départemental le préfet de police, avec le concours des maires et l'approbation du général commandant la région militaire de Paris, établit le plan de transmission des ordres d'extinction et d'alerte dans le département de la Seine. Il approuve et modifie par ailleurs les plans de défense passive.

| 2.1 Le Régiment : un rouage essentiel de la défense passive

| 2.1.1 Renfort en matériel

Les vingt-quatre casernes et postes du Régiment ont une capacité de stockage limitée. Les mesures de défense passive vont engendrer de nouveaux besoins. Il apparaît alors nécessaire d'agrandir et de construire de nouvelles réserves. Des travaux sont rapidement entrepris pour garantir l'accueil de nouveaux matériels dont la réception débute en 1936. On entrepose ainsi une importante collection d'effets d'habillement, d'équipement, de matériel anti-gaz tout en réceptionnant un nombre important d'engins incendie : douze fourgons-pompes, une autopompe à grande puissance, sept voitures de liaison, quatre camionnettes, quarante motopompes (type léger), deux cents motopompes (type lourd), trois cents batteries d'air comprimé pour les appareils respiratoires isolants et quatre mille huit cent cinquante-quatre tuyaux de différentes longueurs et diamètres.



Réception de motopompes et d'engins incendie. Cour de la caserne Champperret, 1940. © BSPP

| 2.1.2 Groupe, équipe et compagnie spéciale

En octobre 1938, sur demande du secrétaire général permanent de la Défense passive, est créé au Régiment un groupe chargé de contrôler, d'entretenir et de réparer les masques à gaz distribués à la population civile résidant à Paris et dans le département de la Seine.

Baptisé en 1939 groupe technique de Défense passive, cette formation compte deux compagnies (13^e et 14^e compagnie). Elle est commandée par un officier supérieur sous les ordres duquel sont placés dix officiers et trois cent soixante-sept sous-officiers, caporaux et sapeurs.

Lettre de remerciement du secrétaire général permanent de la Défense passive au colonel Barrière, commandant le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Mon colonel,

La distribution de masques [à gaz] à la population parisienne commencée le 9 mars dernier est sur le point de se terminer. Je considère comme mon devoir, à cette occasion de vous exprimer ma gratitude pour la manière dont le Régiment de sapeurs-pompiers s'est acquitté de cette tâche difficile et délicate. L'excellente tenue de vos hommes, leur correction et les conseils pratiques qu'ils ont donnés aux habitants, ont été unanimement appréciés. Je suis personnellement heureux de vous le confirmer et je vous demande de bien vouloir transmettre mes félicitations et mes remerciements aux officiers, sous-officiers et sapeurs qui ont si heureusement prêté leur concours à cette distribution.

Paris, 21 juillet 1939
Monsieur Perrier

Les sapeurs-pompiers du groupe technique de Défense passive disposent de voitures ateliers permettant d'effectuer sur place la réparation des masques à gaz et ce au moyen d'appareils à dépression et de contrôle de fumées. Pour les réparations plus importantes, des ateliers permanents, dénommés « Z », sont installés dans les compagnies et complètent le dispositif. L'expérience de l'usage des gaz durant la Première Guerre mondiale amène le Groupe technique de Défense passive en 1940 à s'enrichir d'une section dénommée « DZ », vouée à la détection, au contrôle et à l'étude chimique des toxiques de guerre ainsi qu'aux mesures de désintoxication. Cette section, rattachée au laboratoire de l'état-major est dirigée par un pharmacien chimiste du service de santé du Régiment.



Véhicules du groupe technique de Défense passive. Puteaux, septembre 1939. © BSPP

Des équipes de déblaiement et de désinfection sont créées en mars 1939. Elles ont pour tâche principale de rétablir après une attaque aérienne la circulation sur les voies publiques. En cas de bombardement aux gaz, elles retirent les débris et désinfectent les voies au moyen de chlorure de chaux répandu par arroseuses. La compagnie technique de démolisseurs est mobilisée en septembre 1938. Cette unité compte deux cent soixante dix-sept sapeurs-pompiers. Elle a pour mission de raser les bâtiments qui, gravement endommagés par les bombardements, peuvent présenter un risque pour la population, la circulation et les ouvrages publics périphériques.



Réglage et vérification des arroseuses Laffly dans la cour de la caserne Champperret, 27 août 1939. © BSPP



Mobilisation du Régiment et extension de sa mission au département de la Seine

3.1 Septembre 1938 : première mobilisation du Régiment

Dans un contexte de tensions politiques grandissant, les sapeurs-pompiers de Paris sont mobilisés une première fois au cours du mois de septembre 1938. Cette mobilisation doit démontrer qu'en cas de conflit le Régiment peut garantir dans les plus brefs délais la mission qui lui a été fixée par la décision ministérielle du 28 juin 1935 : assurer le service de secours et de défense contre l'incendie dans l'ensemble du département de la Seine.

Le 4 septembre, les permissions sont supprimées et les permissionnaires rappelés le 9 septembre. Le 24 septembre, les officiers de réserve se présentent au corps suivis des sous-officiers, caporaux et sapeurs réservistes.

Le plan de mobilisation générale prévoit l'augmentation du matériel incendie des compagnies stationnées dans Paris ainsi que le renforcement de l'effectif du temps de paix par le rappel des réservistes (soixante et un officiers et cinq mille quatre-vingt-quinze sous-officiers, caporaux et sapeurs).

Pour répondre à l'extension de la zone d'action du Régiment à l'ensemble du département de la Seine, huit compagnies dites de formation sont constituées. Elles sont mises sur pied au moyen de « noyaux actifs » prélevés sur l'effectif du temps de paix et augmentées du nombre de réservistes nécessaires. Les postes de commandement de ces huit compagnies sont basés respectivement à Bagneux, Vitry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Rosny-sous-Bois, Drancy, Saint-Denis, Bois-Colombes et Puteaux.

Bien que la réalisation du plan de mobilisation s'effectue dans des conditions extrêmement favorables du fait de l'échelonnement des opérations, en l'absence de tout acte d'agression et dans le calme relatif des opérations courantes du temps de paix, des écueils liés à l'organisation des compagnies de formation apparaissent.

En premier lieu, l'incorporation des réservistes nécessaires au fonctionnement des compagnies tant d'un point de vue de leur habillement, de leur logement, de leur ravitaillement, de leur répartition sur les cantonnements de banlieue que de la distribution du matériel d'incendie nécessaire à leur action pose problème. Le second écueil résulte du dysfonctionnement des huit compagnies de formation qui désorganisent les compagnies permanentes postées à la périphérie de Paris. Disséminées sur l'ensemble du département de la Seine, elles n'ont aucune liaison entre elles, sont difficilement en contact avec le commandement et stationnent en zones inconnues. Ces compagnies improvisent donc sans résultat pratique.

Par conséquent, pour le chef de corps, la protection contre l'incendie ne peut être assurée en temps de guerre que dans la limite de zones attribuées en temps de paix. Si la mission du Régiment doit s'étendre à l'ensemble du département de la Seine, la « départementalisation » du service d'incendie doit être envisagée.



Mobilisation générale. Puteaux, 2 septembre 1939. © BSPP

3.2 La seconde mobilisation du Régiment : mars-septembre 1939

Le 1^{er} septembre 1939, l'Allemagne envahit la Pologne. Leur ultimatum ayant été rejeté, le Royaume-Uni et la France déclarent la guerre à l'agresseur le 3 septembre. C'est le début de la Seconde Guerre mondiale.

Mobilisé une seconde fois par échelons successifs entre le 20 mars et le 2 septembre 1939, le Régiment est à même de remplir sa mission. L'effectif du

corps mobilisé compte cent quarante-sept officiers et huit mille six cent six sous-officiers, caporaux et sapeurs dont cinq mille cent quarante-deux réservistes. On dénombre par ailleurs quatre cent quatre-vingt-huit pompiers communaux parmi les deux mille cinq cents que compte le département de la Seine. Réservistes, ils bénéficient d'un appel différé de quatre-vingt-dix jours leur permettant de rester à disposition des municipalités.



Défilé dans la cour de la caserne Champerret, février 1939.

Dans un même temps, la répartition du matériel de renfort pour la lutte contre l'incendie s'est organisée. Il provient du matériel de mobilisation acheté par le département de la Seine et stocké dès le temps de paix ou réquisitionné. C'est le cas de mille vingt taxis destinés au transport des équipes légères et de quatre cent huit camionnettes pour tracter les motopompes.

Le parc des engins incendie recensés est constitué de cinquante premiers-secours, cent onze fourgons-pompes, quarante-cinq échelles, huit motopompes de grande puissance, deux cent quarante motopompes légères et lourdes et deux cent vingt véhicules divers.

3.3 Le décret-loi du 22 février 1940 ou l'intégration des sapeurs-pompiers communaux

L'appel en différé des quatre cent quatre-vingt-huit pompiers communaux mobilisables pose cependant un problème : leur sursis touche à expiration. Obligés de rejoindre leur centre de mobilisation, ces hommes risquent de laisser les services municipaux de secours et de défense contre l'incendie à des sapeurs-pompiers dégagés de toute obligation militaire. Trop peu nombreux, ces derniers ne peuvent garantir le bon fonctionnement du matériel en cas de bombardement intensif.

Afin de remédier à cette difficulté, le colonel Barrière alerte le 17 septembre 1939 le ministre de la Défense nationale et de la Guerre en lui demandant d'étudier une proposition qu'il a précédemment remise au général commandant la région de Paris. Il y suggérait de placer l'organisation du service d'incendie et de sauvetage du département de la Seine sous commandement unique de l'officier supérieur commandant le Régiment. Par ailleurs, dans l'idée d'une répartition rationnelle des renforts, le colonel Barrière propose de créer dans chaque commune un centre de secours constitué de sapeurs-pompiers locaux (réservistes au Régiment) renforcés éventuellement par des hommes en provenance des compagnies de formation.

A la fin du mois de septembre, la direction de la Défense passive appuie cette idée en soulignant que seule la réorganisation proposée peut assurer l'unité d'action indispensable et permettre la répartition convenable des effectifs.

Le 22 février 1940 est voté un décret-loi (mis en application le 8 avril). Celui-ci précise que le service de défense et secours contre l'incendie pour l'ensemble du département de la Seine est assuré, le temps des hostilités, par le Régiment à l'aide des huit cent soixante-dix pompiers communaux astreints aux obligations de service militaire. Les deux mille sapeurs-pompiers dégagés de ces obligations sont mis quant à eux à disposition des autorités communales en tant que pompiers auxiliaires, volontaires ou requis civils.

Ayant désormais un rayon d'action étendu², le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris prend possession par voie de réquisition des installations et du matériel des communes, soit soixante postes de secours, trente et une voitures de premier-secours, soixante fourgons-pompes, dix-neuf échelles ainsi qu'une centaine de motopompes et groupes électro-ventilateurs.

² Pour le général Bridoux, secrétaire d'Etat à la Défense depuis mars 1943, il convenait de donner à cette réforme le caractère d'une institution définitive. Il rappela : « (...) qu'un service public, tel que celui de défense et de secours contre l'incendie, doit être organisé même en temps de paix, sur des principes de discipline qui en garantissent le fonctionnement impeccable dans toutes les circonstances (...) » et ajoute que « (...) seule l'organisation militaire [le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris] offre une telle possibilité (...) ». C'est ainsi que la mission de défense et de secours contre l'incendie incombant au Régiment de sapeurs-pompiers de Paris fut étendue définitivement à l'ensemble du département de la Seine par la promulgation de la loi du 5 avril 1943. Pour leur part, les communes du département participaient au prorata de leurs populations aux dépenses liées au fonctionnement du service d'incendie.

3.4 Une nouvelle organisation

Alors que les cinq bataillons du Régiment sont réunis depuis le 12 octobre 1938 dans deux groupements de secteur incendie, l'ancienne partition administrative est reprise le 5 août avec quatre bataillons (nord, sud, est et ouest)³.

Chaque bataillon regroupe cinq ou six compagnies soit pour l'ensemble vingt compagnies que complètent les deux compagnies du Groupe technique de Défense passive.

Bataillon nord : 8^e ; 9^e ; 10^e ; 13^e ; 25^e(4) ; 26^e(4)

Bataillon ouest : 5^e ; 6^e ; 7^e ; 27^e (4) ; 28^e (4)

Bataillon sud : 2^e ; 3^e ; 4^e ; 14^e ; 21^e ; 22^e (4)

Bataillon est : 1^e ; 11^e ; 12^e ; 23^e (4) ; 24^e (4)

La zone d'action des quatre bataillons couvre Paris et l'ensemble du département de la Seine. Cette zone est divisée en vingt secteurs d'incendie dont la surface varie en fonction de la densité de la population et des risques industriels.



Plan de stationnement des unités du Régiment, 1940. © BSPP

Carte extraite de : *La statistique des incendies et des sauvetages pour lesquels le RSPP a été appelé à Paris pour l'année 1938*, Ville de Paris. Préfecture de Police. Paris. Imprimerie et librairie centrales des chemins de fer. Imprimerie Chaix.

³ Le bataillon centre est supprimé à cette date.

⁴ Compagnie de formation.

Un matériel puissant et varié

Assurer la sécurité du département de la Seine exige pour le Régiment de disposer d'un matériel diversifié et perfectionné.



Engins incendie en stationnement dans la cour de la caserne Champéret vers 1943. © BSPP



Premier-secours Delahaye 140/103 devant les remises de la 5^e compagnie (Champerret). © BSPP



Fourgon Renault, modèle AGKD, sortant du quartier central (Champerret), 14 juillet 1939. © BSPP



Alimentation du fourgon-pompe à grande puissance ancien modèle (Somua).
Cour de la caserne Champerret, 16 mars 1940. © BSPP

Voitures et engins d'incendie

Le premier-secours

Transportant cinq à six hommes, cet engin dispose d'une tonne (un réservoir) de 300 à 400 litres d'eau qui permet d'alimenter une pompe centrifuge actionnée par le moteur. Un dévidoir tournant fixe avec 80 mètres de tuyaux semi-rigides et un dévidoir à bobine avec 260 mètres de tuyaux souples complètent l'ensemble.

Le premier-secours permet un départ rapide, une attaque instantanée du feu et par suite l'extinction de la plupart des incendies sans nécessiter l'emploi d'autres engins.

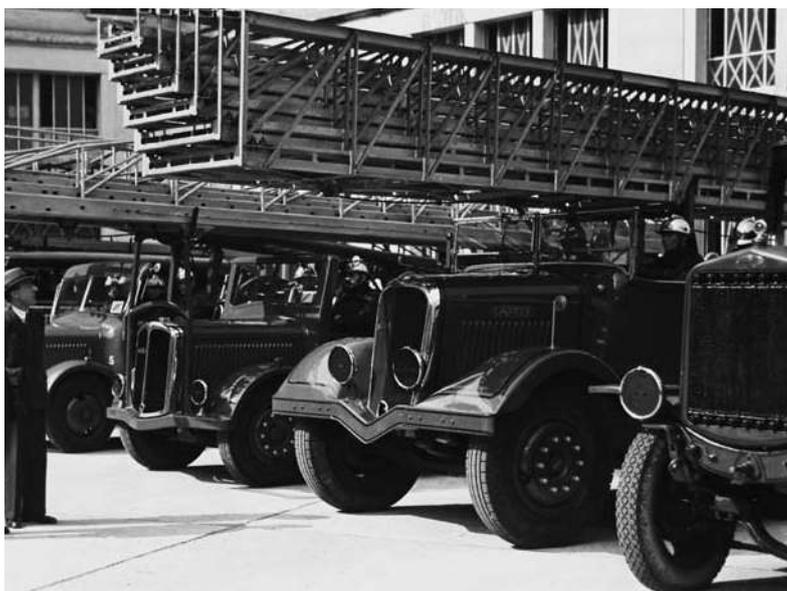
Le fourgon-pompe

Servi par douze sapeurs-pompiers, cet engin est doté pour combattre les incendies d'une pompe capable d'alimenter de deux à quatre grosses lances ainsi que du matériel indispensable aux sauvetages et aux opérations diverses : sauvetages dans les feux et les effondrements ; soins aux asphyxiés, aux noyés, aux électrocutés ; sauvetage d'animaux domestiques tombés dans l'eau ou dans les excavations ; déblaiement de la voie publique.

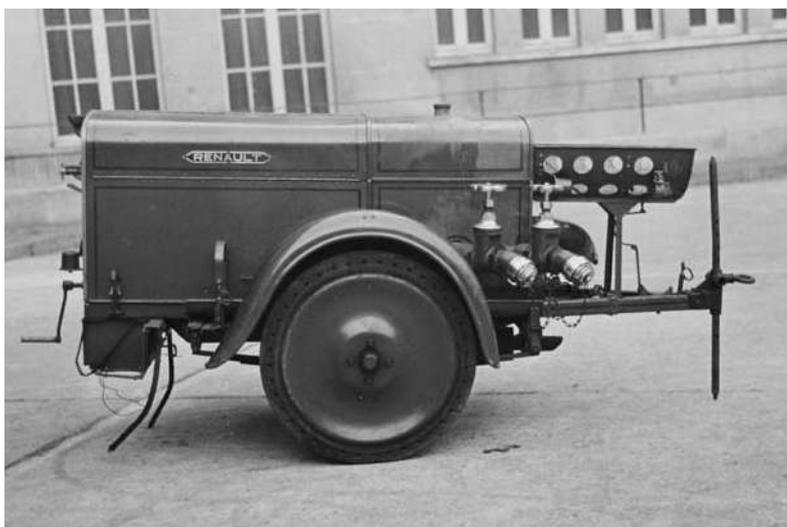
Les engins à grande puissance

Ces engins constituent le matériel lourd indispensable pour combattre les feux de grande étendue et d'une chaleur rayonnante intense (entrepôts importants, usines, grands magasins, etc.). Les jets puissants des lances à gros débits portent loin et sont susceptibles de fournir les masses d'eau nécessaires à un refroidissement rapide.

Les engins à grande puissance sont utilisés aussi pour remédier au manque ou à la défaillance des conduites d'eau en pression et à cet effet alimenter d'autres engins d'incendie tels que fourgons-pompes ou motopompes. L'ensemble grande puissance (E.G.P.) comprend le fourgon-pompe grande puissance (F.P.G.P.) et un dévidoir automobile (D.A).



Présentation des échelles à l'amiral Bard, préfet de police. Cour de la caserne Champperret, 1941. © BSPP



Motopompe Renault. Cour de la caserne Champperret. © BSPP



Bateau-pompe Paris, près du pont Alexandre III. 14 août 1942. © BSPP

Les échelles

Ces engins de différents types (échelles mécaniques pivotantes de 30m, échelle mécanique de 45m, échelles sur porteur automobile de 20m) permettent d'atteindre une hauteur suffisante pour procéder soit à l'extinction des incendies en dirigeant le jet des lances à partir d'une position dominante le foyer soit au sauvetage de personnes en danger bloquées dans les étages des immeubles.

La motopompe

Remorquable, portable ou fixe, la motopompe est un engin de lutte contre le feu. D'un encombrement réduit et d'une maniabilité parfaite, elle est utilisée en relais quand le sinistre est éloigné d'un point d'eau pour libérer un fourgon-pompe quand les opérations d'extinction en sont à la phase de déblai dans les feux si l'accès d'un point d'eau est impossible aux engins pour alimenter un groupe vide-cave ou pour procéder exceptionnellement à des épuisements.

Bateaux-pompes et vedettes rapides de premiers-seours

Engins d'une grande puissance hydraulique, les trois bateaux-pompes baptisés *Paris*, *Lutèce* et *Ile-de-France*, interviennent en marche ou amarrés pour attaquer directement les feux, alimenter des établissements terminés par des lances ou des engins placés en relais, fournir l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement de projecteurs, ventilateurs et baladeuses, opérer le sauvetage de bateau menaçant de couler (épuisement, remorquage...) ou utiliser des scaphandres pour des recherches et travaux sous l'eau.

Les deux vedettes rapides de premier-secours baptisées *Seine* et *Marne*, interviennent pour attaquer les feux au moyen de lances, effectuer des opérations de sauvetage (personnes tombées à l'eau...), opérer des recherches, exécuter des reconnaissances ou assurer le ravitaillement des bateaux-pompes.



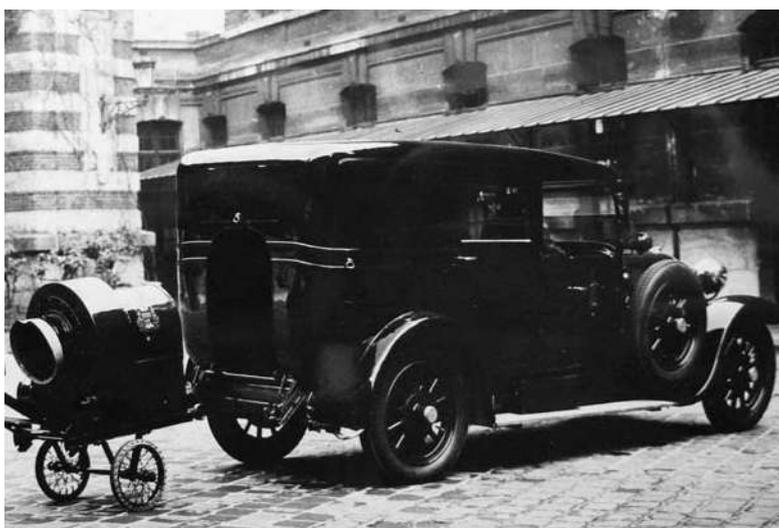
Sapeur-pompier sur une motocyclette de liaison Peugeot modèle P112 en 1944. © BSPP

Motocyclette

Les motocyclettes servent aux reconnaissances et aux liaisons intérieures de service.

Voiture de liaison

Les quinze voitures de liaison servent chacune au transport de deux sapeurs-pompiers pour l'extinction des feux de cheminée ou le secours aux asphyxiés. Elles permettent par ailleurs aux officiers de se rendre en reconnaissance sur les incendies ou les accidents.



Groupe électro-ventilateur Delahaye, modèle 84 L. © BSPP

Véhicules de protection

Fourgon électro-ventilateur

Ce véhicule transporte le personnel et le matériel nécessaire pour la ventilation (aspiration ou refoulement) de fumée ou de gaz délétères, l'éclairage de sinistres nocturnes au moyen d'un projecteur grand modèle (1 000 watts), le cheminement grâce à des lampes baladeuses.

Fourgon de protection

Ce véhicule est destiné à limiter les dégâts occasionnés par l'eau, le feu, la chaleur ou la fumée. Il transporte les accessoires et outils (tarières, scies, serpillières, écopés...) nécessaires à l'évacuation de l'eau, à l'asséchage, ainsi qu'aux opérations d'étaieement léger.



Fourgon-compresseur Laffly, modèle BSS. © BSPP

Véhicules de sauvetage

Fourgon-compresseur

Ce véhicule garantit sur les lieux d'un sinistre important la recharge simultanée de vingt batteries d'air comprimé alimentant les appareils respiratoires.

Ambulance lourde ou légère

L'ambulance assure suivant le modèle, le traitement et le transport d'une ou de plusieurs victimes.



Le Régiment face à l'offensive allemande de juin 1940



Sapeurs-pompiers de Paris en marche vers Clermont-Ferrand. Juin 1940. © BSPP

Au terme d'une période de huit mois, surnommée « drôle de guerre », durant laquelle les belligérants s'observent sans s'attaquer, l'armée allemande lance le 10 mai 1940 une vaste offensive sur les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique. Le dispositif conçu par le général Gamelin vole en éclats et la Wehrmacht franchit la Meuse le 31 mai entre Dinan et Sedan, perçant le front français en son centre. Devant l'effondrement militaire de la France, plus une force ne s'oppose désormais à l'avance de l'armée allemande vers Paris.

| 4.1 Le bataillon de marche

| 4.1.1 Ordre et contre-ordre

Appartenant à une unité considérée en temps de guerre comme unité combattante à part entière, les sapeurs-pompiers de Paris doivent-ils effectuer un repliement total ou partiel, ou assurer la sécurité publique et la défense de la capitale ?

Des ordres contradictoires sont alors donnés.

Sachant que l'effectif du temps de paix, qui compte deux mille cent sapeurs-pompiers, doit rester stationné à Paris, le colonel Barrière juge que les cinq mille sept cents sapeurs-pompiers réservistes peuvent se replier en province avec l'ensemble du matériel regroupé dans le cadre de la défense passive.

Le 13 juin 1940, le chef d'état-major du gouverneur militaire de Paris remet au colonel Barrière les instructions suivantes :

Dans les circonstances actuelles, le colonel commandant le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris est autorisé à replier sur l'intérieur les effectifs qu'il ne jugera pas nécessaires à la lutte contre le feu à Paris et en banlieue immédiate.

Cependant le préfet de police, Roger Langeron, s'y oppose. Il ordonne de façon formelle le maintien au complet à Paris de l'effectif du Régiment tant en personnel qu'en matériel.

De nouvelles instructions du gouverneur militaire parviennent au colonel Barrière :

(...) Les armes doivent demeurer à la disposition du Régiment pour lui permettre de collaborer, le cas échéant, à la sécurité publique ou de défense de ses propres cantonnements contre les auteurs de troubles. En conséquence, toutes les unités régimentaires devront être organisées de façon à résister à toutes les entreprises intérieures susceptibles de compromettre leur sécurité et leur ravitaillement (...)



Défilé d'une colonne de sapeurs-pompiers de Paris devant le général de Lattre de Tassigny. Clermont-Ferrand, juillet 1940. © BSPP

4.1.2 «Vent de refus»

Dans une atmosphère lourde d'incertitude et d'angoisse de nombreux sapeurs-pompiers se rendent compte de l'ampleur tragique de la retraite française et de l'imminence de l'entrée des troupes allemandes dans Paris. Alors que toute éventualité de repli s'est évanouie devant l'ordre de rester sur place, un « vent de refus » se manifeste le 13 juin. Plusieurs défections individuelles ou en effectifs réduits débutent avant de s'amplifier dans la nuit. Mille soixante-sept sapeurs-pompiers (sept officiers, soixante-deux sous-officiers, cent soixante-quinze caporaux, et huit cent vingt-trois sapeurs) abandonnent leurs postes avec deux cent quatre-vingt-quatre véhicules (autopompes, fourgons-pompes, fourgons tonne, taxis et voitures de liaison)⁵.

Un bataillon de marche est formé. Basé à Beaumont, il est divisé en trois compagnies qui totalisent quatre-vingt-quatre véhicules, et constituent une réserve mobile.

Cependant le 20 juin, ces sapeurs-pompiers doivent déposer les armes devant les troupes allemandes qui entrent dans Clermont-Ferrand déclarée « ville ouverte ».

Le bataillon de marche est intégré comme appoint à la sécurité publique de la ville. Il remonte vers Paris le 19 août, veille de sa dissolution. Après enquête, les gradés du bataillon jugés comme ayant « failli à leur devoir », sont cassés de leur grade conformément au règlement militaire.

Le périple du drapeau du Régiment

Tandis que les troupes allemandes entrent dans Paris le 14 juin, une délégation d'officiers du Régiment transporte son drapeau à Clermont-Ferrand. Ils en confient la garde à l'officier supérieur qui commande le 92^e régiment d'infanterie.

Le 11 novembre 1942, alors que les Allemands franchissent la ligne de démarcation, un ancien lieutenant de chasseurs à pied dissimule dans une fausse cloison de briques aménagée dans sa maison le drapeau avec d'autres emblèmes.

Le 1^e juin 1943, celui-ci est ramené dans la capitale dans un pot d'échappement factice fixé sous une voiture de liaison du corps.



Pot d'échappement factice dans lequel fut ramené le drapeau du Régiment des sapeurs-pompiers de Paris. © BSPP

4.2 Le service régimentaire des travaux

Alors que l'armée française s'effondre, les routes se couvrent de civils fuyant l'envahisseur : c'est l'exode. Celui-ci pose de nombreux problèmes aux administrations préfectorales chargées du ravitaillement et de l'hygiène publique. Le colonel Barrière ordonne de mettre à disposition de la préfecture de police de Paris et de la Seine et aux municipalités du département, le personnel et le matériel qu'il n'estime pas nécessaires à la mission de secours et de défense contre l'incendie. Un service régimentaire des travaux en liaison avec les services publics et les organisations d'assistance sociale est mis sur pied le 15 juin 1940.

Ainsi en fonction de leur situation géographique dans la capitale et dans l'ensemble du département de la Seine, les compagnies du Régiment participent à de multiples travaux et prestations : remise en marche des services d'eau et d'électricité, transport de denrées alimentaires aux halles centrales, aide au rapatriement de réfugiés, aide au ravitaillement de camps de prisonniers dans le département de la Seine, nettoyage des services d'assistance sociale et des services de la Croix Rouge, travaux de terrassement pour la recherche de projectiles non explosés, enlèvement et transport des sacs de sable placés pour la protection des monuments parisiens et réintégration des archives nationales dispersées en province.

⁵ Certains éléments rejoignent Flavin (Aveyron) ainsi que les villes de Montauban, Limoges et Pau. Parallèlement, cinq cent soixante-sept sapeurs-pompiers, qui se rendent au parc d'artillerie de Coudeux (Puy-de-Dôme), reçoivent le 19 juin trois cent soixante fusils.



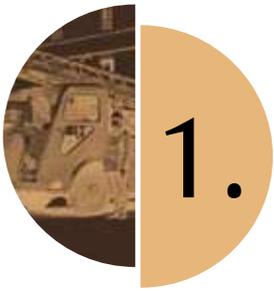
Equipement hydraulique (deux groupes de quatre motopompes)
du bateau-pompe *Ile de France*, 1942.

1940

1944

Deuxième partie :

Le Régiment sous l'occupation allemande



La *Feuerschutzpolizei*, police allemande de prévention incendie

Le 14 juin, les troupes allemandes de la XVIII^e armée commandée par le général von Kùchler, entrent dans Paris. Dans la capitale tombée en léthargie s'installe alors une administration allemande tricéphale : militaire, diplomatique et policière qui imposera des réorganisations.

Historique et organisation du service d'incendie en Allemagne

En Allemagne, l'importance croissante du service d'incendie et de la politique de défense passive a entraîné une réforme de l'organisation du temps de paix des sapeurs-pompiers.

C'est ainsi que la loi allemande du 15 décembre 1933, réglementant l'extinction des incendies, place les sapeurs-pompiers volontaires, requis et professionnels sous l'administration de la police de surveillance, la *Polizeiaufsichtsbehörden*. Ainsi naît le concept d'une police d'extinction du feu, la *Feuerlöschpolizei*.

Cette réglementation est complétée par une seconde loi en date du 23 novembre 1938 qui fixe les nouveaux principes du service d'incendie. Cette dernière facilite la mise en place d'une organisation rigide et uniforme pour l'ensemble de l'Etat. Elle crée aux côtés des organisations hétérogènes de sapeurs-pompiers, une police auxiliaire de protection incendie, la *Feuerschutzpolizei*.

Police technique et organisme d'intérêt national, la *Feuerschutzpolizei* est placée sous le contrôle du ministère de l'Intérieur et devient une branche de la police de l'ordre, l'*Ordnungspolizei (ORPO)*, elle-même rattachée à l'organisation centrale des services de police et de sûreté créée le 27 novembre 1939 et subordonnée au commandement suprême de la SS (*Shultz Staffel*).

Organisée hiérarchiquement, la police de protection incendie est dirigée par des cadres ayant suivi une instruction à l'Ecole nationale du feu (*Eberswalde*). Ces derniers, agents publics, sont soumis aux règlements généraux des fonctionnaires de l'Etat.

La police auxiliaire de protection incendie a plusieurs missions distinctes : coopérer à la politique de défense passive ; effectuer des missions de prévention en veillant par exemple à ce que les constructions d'édifices utilisent des matériaux incombustibles ; prescrire des règlements pour la manipulation et le stockage des éléments hautement inflammables et enfin assurer un service d'inspection d'incendie en se mettant à la disposition de la police d'extinction du feu pour combattre les sinistres.

L'état-major de la *Feuerschutzpolizei* à Paris

Le colonel⁶ Rumpf et son adjoint le capitaine⁷ Mayer de juin 1940 à juin 1941.

Le commandant⁸ Kirchner de juin à décembre 1941.

Le commandant Horst et le commandant Möbius de janvier à juillet 1942.

Le lieutenant-colonel⁹ Günther puis le colonel Seifert assisté du commandant Adams et du capitaine Krone de juillet 1942 à août 1944.

1.1 La *Feuerschutzpolizei* en France : Paris et province

En 1940, la police allemande de protection incendie compte trois régiments parmi lesquels le régiment *Sachsen* (province de Saxe) créé le 27 décembre 1939.

Des trois détachements qui constituent ce dernier c'est le détachement n° 1 qui entre dans Paris le 19 juin 1940. Il est suivi du détachement n° 2 posté depuis le 9 mai dans la ville de Rotterdam, victime des bombardements aériens.

Le 19 juin, le colonel Barrière reçoit le colonel allemand Rumpf¹⁰, « directeur de feu » de la police de protection contre l'incendie de Leipzig, commandant de régiment (*Branddirektor, Feuerschutzpolizei Leipzig als Regimentskommandeur*).

La direction du service d'incendie et de sauvetage sur l'ensemble du département de la Seine entrant dans ses attributions, celui-ci est habilité à commander et donner des instructions au Régiment des sapeurs-pompiers de Paris.



Visite du bateau-pompe *Ile-de-France* par une délégation d'officiers allemands, 1942. © BSPP



Visite d'une remise de la 5^e compagnie (Champerret) par une délégation d'officiers allemands. 24 avril 1942. © BSPP

D'octobre à novembre 1940, les forces d'extinction mobiles du régiment allemand *Sachsen*, composées de détachements d'eau (*Hydrantentrupps*), se déploient en groupes de prévention incendie dans les ports français de la Manche (Dunkerque, Calais, Boulogne, Le Havre, Cherbourg, Saint-Nazaire, Brest). Ces derniers sont des points névralgiques pour les opérations maritimes allemandes et peuvent être la cible de l'aviation anglaise.

⁶ Oberst.

⁷ Hauptmann.

⁸ Major.

⁹ Oberstleutnant.

¹⁰ Auteur de nombreux ouvrages, le colonel Rumpf a influencé les techniques allemandes de lutte contre les incendies causés par les bombardements aériens.

1.2 Changement de subordination

Le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris sous la surveillance de la *Feuerschutzpolizei*, est considéré par les autorités allemandes comme une « réserve », à la fois en hommes et en matériel, qui peut suppléer le régiment *Sachsen*. Il doit se tenir prêt à intervenir au moyen de détachements constitués pour l'ensemble de la zone occupée, y compris le département de la Seine, et procéder suivant les directives de la *Feuerschutzpolizei* à l'extinction de grands feux dans les villes où l'armée allemande est présente.

De 1940 à 1942, le régiment *Sachsen* et son état-major sont placés sous l'autorité du haut-commandement militaire allemand en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich*), autorité principale en zone occupée. Toutefois en mars 1942, le MBF doit céder ses pouvoirs de police à Carl Oberg, général de Brigade de la SS (*Schutzstaffel Brigadeführer*).

L'arrivée en France le 12 mai 1942 du chef supérieur des SS et de la police dans la zone de commandement du commandant militaire en France (*Höherer SS und Polizeiführer im Bereiche des Militärbefehlshabers in Frankreich*) Carl Oberg¹¹, provoque un changement radical dans les rapports entre la police allemande et l'armée d'occupation. Prenant exemple sur Berlin, il réorganise l'ensemble des services de police.



Visite, en présence du colonel Simonin et du lieutenant-colonel Günther, de la caserne Champerret par une délégation d'officiers allemands. 24 avril 1942. © BSPP

Tandis que l'état-major de la *Feuerschutzpolizei* est supprimé et que ses officiers deviennent de simples exécutants de la police allemande, les moyens techniques, l'organisation et le personnel du Régiment sont placés sous son contrôle.



Recherche dans la Seine effectuée par un sapeur-pompier équipé du scaphandre Le Prieur sous la surveillance d'un soldat allemand. 17 mai 1941. © BSPP

En novembre 1942 le général Ernst Schaumburg, commandant du « Grand Paris » (*Kommandant von Gross Paris*) dont la charge réunit depuis mars 1941 les fonctions jusqu'alors distinctes de chef du district de Paris (*Berzirkschef*) et de commandant de la ville (*Kommandant der Stadt*), rappelle que les interventions et la direction du Régiment sont placés sous son autorité. L'extinction des incendies provoqués par les bombardements aériens et la mise en route de détachements en province s'effectuent exclusivement sur ses ordres, le colonel commandant le Régiment étant tenu de rendre compte du matériel et des forces mises en œuvre.

Pour sa part le préfet de police se conforme aux décisions et réglementations prises par les autorités allemandes dont il veille à la parfaite exécution.

¹¹ Responsable de la déportation d'environ 100 000 personnes, Carl Oberg, que les français avaient surnommé le « boucher de Paris », sera condamné à mort en 1954. Gracié, il sera libéré en 1963.



Le Régiment et les mesures gouvernementales de Vichy

En 1941 l'amiral Darlan, ministre de la Défense nationale et secrétaire d'Etat à la Marine avait défendu dans un projet de loi le maintien du caractère militaire du Régiment qu'il dénommait « corps métropolitain de sapeurs-pompiers ».

Le 28 septembre 1942, le préfet de police reçoit du secrétaire général à la police, René Bousquet, le courrier suivant :

« (...) les autorités allemandes m'ont demandé de prendre toutes les dispositions utiles pour retirer à ce corps [le Régiment] son caractère militaire et lui donner un aspect purement technique [semblable à celui de la Feuerschutzpolizei]. (...) Les autorités allemandes m'ont demandé de m'inspirer pour ce travail de la réglementation existant en Allemagne. Je joins à la présente communication un ouvrage en allemand, contenant les textes instituant en Allemagne les corps de sapeurs-pompiers. »

C'est soustraire au Régiment de sapeurs-pompiers de Paris une organisation basée sur des principes de discipline garantissant le fonctionnement de défense et de secours contre l'incendie et ce, en toutes circonstances.

Cependant, la loi du 5 avril 1943 retire au Régiment son caractère militaire. Il est désormais placé sous l'autorité directe du ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur qui exerce les attributions antérieurement dévolues au secrétaire d'Etat à la Guerre. Elles concernent l'organisation, le recrutement, le commandement militaire, la police intérieure, la discipline, l'avancement, les récompenses et gratifications et l'administration intérieure.

Le Régiment devient un organisme civil¹² et les sapeurs-pompiers attendent de recevoir un nouveau statut. Celui-ci ne sera jamais publié. Un *modus vivendi* a été établi avec le département de la Guerre.

Le personnel conserve donc son ancien statut militaire et le recrutement de la troupe continue d'être assuré par voie d'engagements. Le recrutement des officiers se poursuit au moyen de concours ouverts aux cadres de l'armée de Terre tandis que le service accompli au Régiment est décompté comme service militaire.

L'inspection technique permanente des corps de sapeurs-pompiers

En novembre 1938, une inspection technique permanente des corps de sapeurs-pompiers est instituée au ministère de l'Intérieur pour compléter très utilement les services d'inspection départementale existant depuis 1925.

Cet organisme qui contrôle les corps communaux de sapeurs-pompiers et les services de secours et de défense contre l'incendie informe l'administration centrale sur l'organisation, le fonctionnement et les besoins de ces organismes tout en veillant à l'application des décisions ministérielles.

En 1943, cette inspection est remplacée par la direction de la protection contre l'incendie. Elle compte trois officiers supérieurs du Régiment, un inspecteur général et deux inspecteurs généraux adjoints, mis à la disposition du ministère de l'Intérieur.

¹² La loi du 30 décembre 1953, réintègre le Régiment dans l'arme de l'infanterie en abrogeant la loi n° 205 du 5 avril 1943, n° 622 du 25 septembre 1943 et l'article 12 de la loi n° 597 du 20 septembre 1943.



Le Régiment et les dispositions allemandes

| 3.1 Un désarmement imposé

Regroupé au quartier central du Régiment, place Jules-Renard dans le 17^e arrondissement, l'armement des sapeurs-pompiers, soit trois mille deux cents armes à feu (mousquetons, fusils, fusils-mitrailleurs, revolvers et pistolets) ainsi que deux cent quatre vingt-cinq armes blanches, est livré sur ordre du colonel Barrière aux autorités allemandes le 25 juin 1940.

| 3.2 Une démobilisation suspendue

La convention d'armistice franco-allemande est signée dans le wagon de Rethondes le 22 juin 1940, Hitler souhaitant effacer le souvenir humiliant du 11 novembre 1918. Des vingt-trois articles qui régissent le texte, seul l'article 4 de la convention est susceptible de concerner le Régiment situé en zone occupée :

Article 4 : « *Les forces françaises sur terre, sur mer et dans les airs devront être démobilisées et désarmées (...). Sont exemptes de ces obligations, les troupes nécessaires au maintien de l'ordre intérieur (...)* ».

Le 10 juillet 1940, le commandant militaire en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich*), Alfred Streccius, ordonne provisoirement de suspendre la démobilisation des cinq mille trois cent trente-sept sapeurs-pompiers réservistes du corps. Les autorités allemandes sont conscientes que la démobilisation de cette unité, en ramenant les effectifs à celui du temps de paix, peut entraîner de graves dysfonctionnements dans la lutte contre l'incendie, et la mission de défense passive. C'est pourquoi



l'occupant ordonne un effectif annuel constant de six mille deux cents sapeurs-pompiers. Cet effectif variera peu, exception faite en 1944, année au cours de laquelle le Régiment comptera cinq mille trois cent quatre-vingt-dix pompiers. Seuls les sapeurs-pompiers réformés, condamnés par un tribunal militaire, atteints par la limite d'âge ou de service, ou enfin pour lesquels le contrat a été résilié par mesure disciplinaire, sont démobilisés.

Sapeurs-pompiers en colonnes, au garde-à-vous.
1^{er} juin 1943. © BSPP

| 3.3 L'expédient des congés conditionnels

Un accord intervient le 1^{er} octobre 1941 entre les autorités françaises et allemandes afin que mille sapeurs-pompiers réservistes soient mis en congé conditionnel sans solde, c'est-à-dire en situation d'être rappelés en renfort à tout instant et dans un délai très court.

3.4 Les conséquences du service du travail obligatoire (STO)

Le service du travail obligatoire

En mars 1942, Fritz Sauckel est nommé par Hitler commissaire avec les pleins pouvoirs pour l'utilisation par le Reich des travailleurs dans les pays occupés. La «relève» (trois volontaires envoyés dans les usines allemandes pour un prisonnier de guerre libéré) instaurée en juin de la même année ne donne, cependant, pas les résultats escomptés. En septembre 1942 une loi d'orientation de la main-d'œuvre est donc promulguée en France. Les hommes de 18 à 50 ans et les femmes célibataires de 21 à 35 ans « peuvent être assujettis à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera dans l'intérêt supérieur de la Nation ». Enfin le 1^{er} février 1943, une loi signée à Vichy, porte sur l'institution du service du travail obligatoire permettant à l'Allemagne de disposer d'une main-d'œuvre française pour une durée fixée à deux ans. Face à cette nouvelle mesure, de nombreux Français, et notamment des jeunes, rejoignent le maquis.

Du 1^{er} au 4 juin 1943, vingt-six pompiers de la classe 42 désertent pour se soustraire à la menace du service du travail obligatoire.

Le lieutenant-colonel Cornet qui commande le Régiment rappelle au préfet de police les sérieuses conséquences que peut entraîner la radiation des contrôles de six cent soixante-seize militaires de la classe 42. Le préfet de police tente alors de sensibiliser le ministre de l'Intérieur, Pierre Laval. Néanmoins, il reçoit l'ordre du secrétaire général à la police, René Bousquet, de mettre à exécution la libération des sapeurs-pompiers de la classe 42 en résiliant leurs contrats.

C'est ainsi que les 23 et 24 juin 1943, quatre cent onze sapeurs-pompiers sont rayés des contrôles pour aller travailler en Allemagne.

Face aux nouvelles menaces de radiation des sapeurs-pompiers des classes 1939, 1940 et 1941 et afin de maintenir le potentiel opérationnel et l'efficacité du corps, l'occupant engage des démarches auprès du gouvernement de Vichy qui obtempère.

Le 2 octobre 1943, par annonce officielle, les sapeurs-pompiers de Paris, assimilés aux personnels des armées de Terre, de Mer et de l'Air, sont dispensés définitivement du service du travail obligatoire.

3.5 Le cas des sapeurs-pompiers juifs

Dans une capitale dont on estime qu'elle regroupe à la veille de la guerre entre la moitié et les deux tiers des juifs de France (soit 150 000 à 200 000 âmes dont environ une moitié d'étrangers¹³), ceux qui appartiennent au Régiment des sapeurs-pompiers vont être soumis de 1940 à 1942, à la double persécution de l'Etat français et de l'occupant nazi, comme l'ensemble de la population juive¹⁴.

Le Régiment est touché par la loi du 3 octobre 1940 (article 2) promulguée par le gouvernement de Vichy, qui interdit aux juifs l'exercice et l'accès au grade d'officier. Cette interdiction est étendue au grade des sous-officiers par la loi du 2 juin 1941.

Le 15 juin 1942, un an après qu'un recensement des sapeurs-pompiers juifs au sein du Régiment eut été ordonné, le chef de corps, le colonel Simonin, reçoit du général Carl Oberg, chef supérieur des SS et de la police, la directive suivante :

« (...) vous me demandez que les 28 caporaux et sapeurs juifs de votre Régiment, touchés par la décision de l'ordre n° 8 du haut-commandement militaire en France du 29 mai 1942 et qui doivent porter l'étoile juive, en soient dispensés (...).

Je ne peux donner satisfaction à cette demande. Les ressortissants Juifs qui tombent sous la décision du 29 mai 1942 doivent porter immédiatement l'étoile juive ».

Les vingt huit sapeurs-pompiers concernés doivent s'y conformer en portant l'étoile jaune sur la tenue de feu et la tenue de sortie.

En juillet 1942 la situation de ces derniers s'aggrave. Démis de leurs fonctions sur ordre des autorités allemandes, ils sont démobilisés le 3 juillet et rayés des contrôles du corps le lendemain.

¹³ Cf. Camille Ménager, *Le sauvetage des juifs à Paris, 1940-1944*. Paris : 2008, Mairie de Paris.

¹⁴ A la suite des premières mesures antijuives prises entre septembre 1940 et mai 1942, les 16 et 17 juillet 1942 une rafle d'une ampleur sans précédent est prise à l'encontre des juifs. 12 884 d'entre eux (3 081 hommes, 5 802 femmes et 4 051 enfants) sont arrêtés et internés au Vélodrome d'Hiver, (« rafle du Vél'd'Hiv »). Cf. Camille Ménager, *Le sauvetage des Juifs à Paris. 1940-1944*, Paris : 2008, Mairie de Paris.



Les missions « traditionnelles » du Régiment



Feu d'une fabrique de peinture. Saint-Denis, 27 juin 1942. © BSPP

| 4.1 Statistique des opérations de secours du Régiment de 1938 à 1944

Assurant une mission de défense et de secours contre l'incendie à Paris et dans l'ensemble du département de la Seine (à compter du 8 avril 1940, date de mise en application du décret du 22 février 1940), les chiffres des interventions du Régiment dans la capitale et la banlieue sont confondus.

Total annuel du nombre de sorties du Régiment (1938-1944)

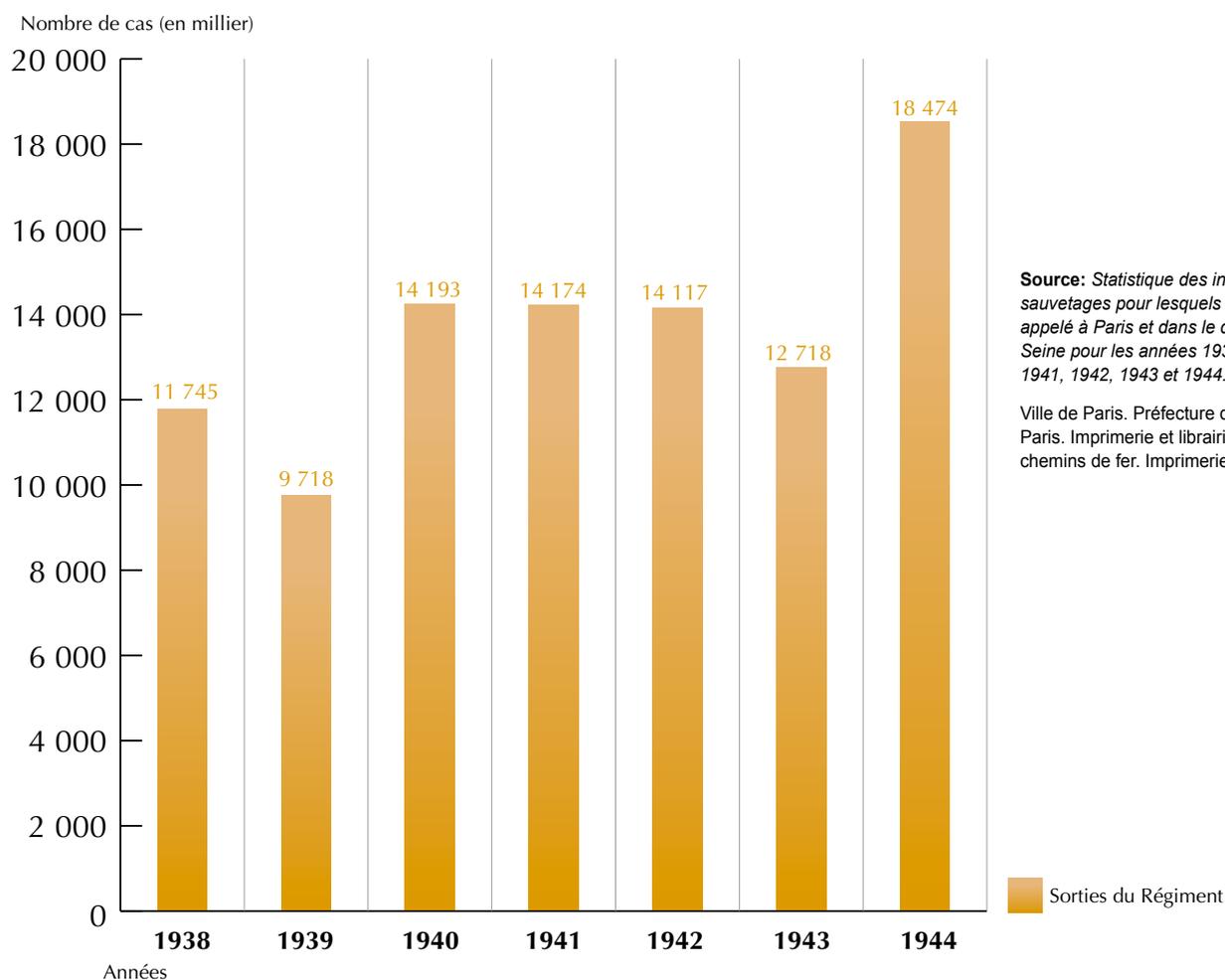
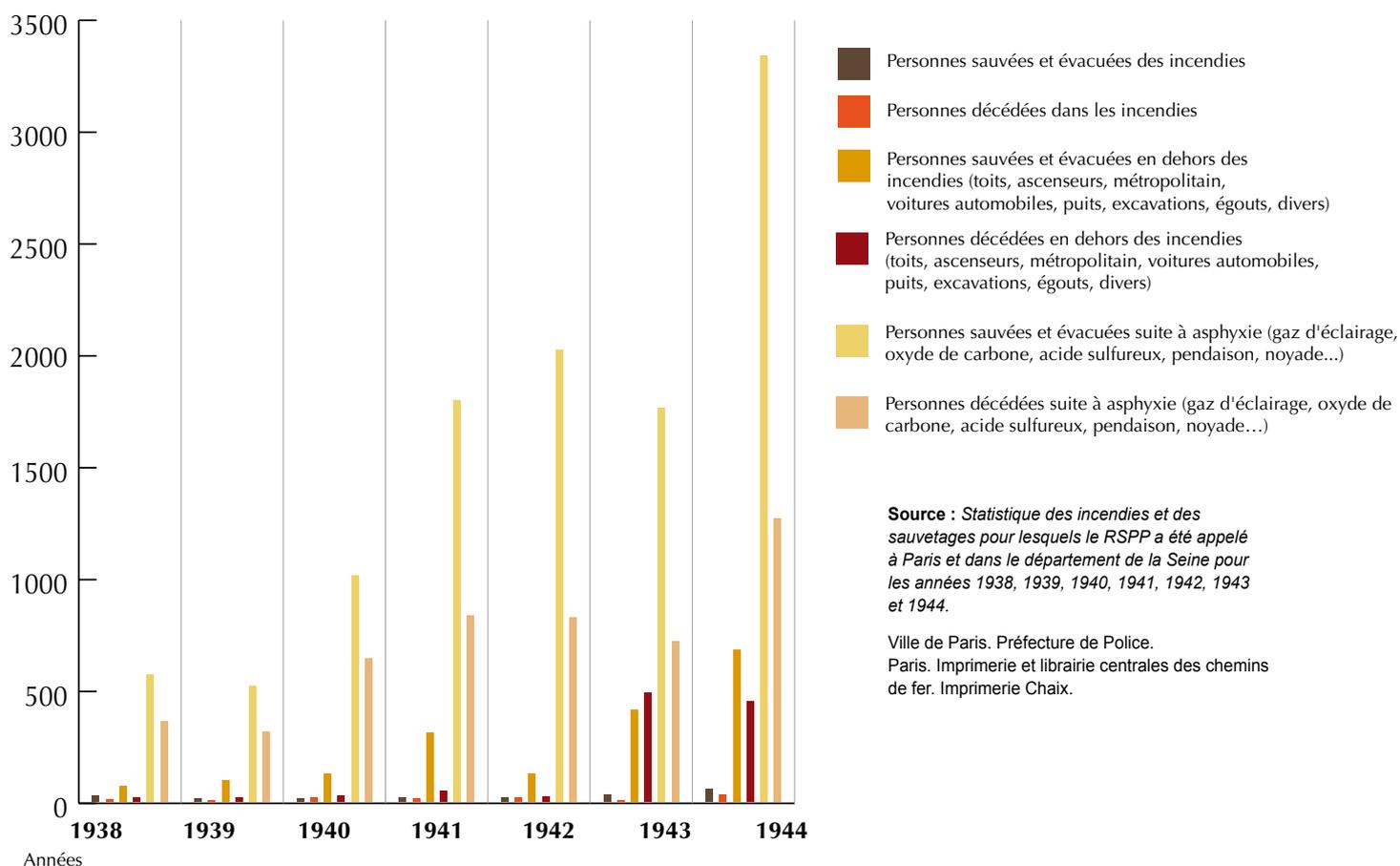


Tableau des sorties du Régiment pour la ville de Paris, les communes du département de la Seine et autres département (1940-1944)

ANNEE	1940	1941	1942	1943	1944
Feux	2 617	2 484	2 714	2 553	3 840
Feux de cheminée	4 447	4 026	3 773	3 797	5 160
Opérations diverses	2 996	2 202	2 282	1 207	1 307
Sauvetages et asphyxies	1 334	2 090	2 206	2 064	3 654
Fausse alertes	1 746	2 369	2 101	2 325	3 368
Sorties sans intervention	1 013	983	1 020	752	1 112
Sorties en dehors du département de la Seine	10	20	21	20	33
Total général	14 193	14 174	14 117	12 718	18 474

Personnes sauvées ou décédées hors et dans les incendies (1938-1944)

Les chiffres pour le département de la Seine sont pris en compte à compter du 8 avril 1940, date de la mise en application du décret du 22 février 1940.



Feu des cinémas Pathé. Joinville, 29 février 1942. © BSPP

4.2 Les incendies

Les incendies beaucoup plus nombreux durant la période hivernale (décembre à mars) touchent particulièrement les 11^e, 13^e, 17^e et 18^e arrondissements. Pour le département de la Seine ce sont les communes de Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Montreuil et Saint-Denis qui sont les plus atteintes.

Les feux, exception faite du petit nombre comptabilisé dans les salles de spectacle tels que les cinémas et théâtres, se déclarent le plus souvent dans les caves, les cuisines et les chambres. Ils résultent d'imprudences (papiers, bois placés à proximité d'un poêle), de vices de construction ou d'installation et de courts-circuits.

4.3 Les sauvetages

Les sauvetages et les évacuations concernent principalement des personnes ensevelies sous les effondrements d'immeubles en période de bombardements, des asphyxies dues au gaz d'éclairage (accidents ou suicides) ou à l'oxyde de carbone (mauvais ramonage des cheminées), des chutes sous le métropolitain, dans des excavations ou dans des puits et des opérations d'amarrage ou d'enlèvement de matériaux menaçant de tomber sur la voie publique.



Relevage par camion-grue d'une voiture tombée dans une tranchée. Angle de la rue de La Boétie et de la rue du Faubourg-St-Honoré, 1^{er} mars 1940. © BSPP

Un bombardier s'écrase dans Paris

Au soir du 23 septembre 1943, plusieurs bombardiers Avro Lancaster DX-LM 336 du *57th Bomber Group* quadrimoteurs décollent de Scampton, au nord de Londres, pour détruire des usines de produits chimiques et de caoutchouc synthétique à Mannheim (ville de Bade-Wurtemberg).

Au retour de leur mission dans la nuit du 23 septembre, un des bombardiers est pris en chasse par un avion allemand. Les évolutions des deux appareils les amènent au-dessus de Paris et de sa défense anti-aérienne. Le bombardier est touché. Les moteurs en feu, le pilote tente d'atteindre la Seine pour y amerrir. Il accroche des cheminées d'habitation. Le réservoir de l'avion explose et l'appareil se disloque. Les membres de l'équipage sont projetés dans un rayon de plusieurs centaines de mètres. Le corps du mitrailleur sera retrouvé sur le toit du 49 de la rue de l'Arbre-Sec. Alors que la partie arrière de l'avion avec la tourelle de queue ainsi qu'un moteur tombent dans la rue Sauvat, la tourelle supérieure tombe rue du Louvre. L'élément le plus important de l'appareil avec la cabine de pilotage s'écrase sur les toits des magasins du Louvre, au niveau du 151 de la rue Saint-Honoré, provoquant un incendie. Il est 1 h 30 du matin lorsque les sapeurs-pompiers arrivent sur les lieux. Ils éteignent les débris en flamme sur la chaussée avant d'établir plusieurs lances pour circonscrire l'incendie qui ravage les combles du ministère des Finances et ceux des Grands Magasins. A 4 h 30 le feu est éteint.

Face aux vagues de bombardement alliés, les Américains et les Britanniques sont présentés par Vichy et l'occupant comme étant les « agresseurs ». Cela suscite dès 1941 de nombreuses réactions. Certaines sont éloquentes comme en témoigne cet extrait tiré d'une lettre que le général Audebert adresse le 10 février 1941 au directeur du cabinet militaire du maréchal Pétain :

« Je vous dis ces vérités, sans doute peu plaisantes, je vous les dis par devoir (...). Les populations qui ont vu s'en aller leurs récoltes et se vider leurs magasins ne croient plus que ce sont les Anglais qui les affament (...). Les populations sont enchantées quand elles entendent les bombardements anglais au loin (...). Nous remettrons cela dès que les Anglais débarqueront, disent-ils ».

Particulièrement denses au deuxième semestre 1943, les bombardements anglo-américains ont pour objectif la destruction des points stratégiques que représentent les gares, les ponts, les entrepôts, les entreprises... Malheureusement de nombreuses victimes sont à déplorer parmi les civils à Cherbourg, au Havre, à Rouen, à Orléans ou en région parisienne.

La tournure tragique de ces événements est de nouveau exploitée pour discréditer les opérations de bombardements alliés. Cela n'empêche pas cependant la population d'espérer que ces derniers l'emportent sur l'Allemagne.

Comme l'écrivait, l'historien René Rémond :

« ... [Le] signe plus probant encore [est] la résignation des populations, dont la propagande de Vichy et des Allemands n'a jamais réussi à soulever l'indignation devant les bombardements meurtriers de l'aviation anglo-américaine, comme si elles estimaient que c'était le prix, si dur qu'il fut à payer pour leur libération »¹⁵.



Illustration réalisée par Christian Dieppedalle. © Christian Dieppedalle

Le Boston

« Le 3 octobre 1943 – Un Douglas Boston III, du Groupe Lorraine, revenant d'une mission de bombardement de la station de Chevilly-Larue, est touché par le flanc. Suivant le briefing (évitant les habitations), il s'oriente dans l'axe de la Seine et touchera l'eau, quai de Bercy, entraînant la mort de l'équipage. Une plaque commémorative a d'ailleurs été apposée sur le pont Tolbiac.

¹⁵ René Rémond, « Notre Siècle 1918-1988 », tome 6 de l'« Histoire de France », Jean Favier (dir.), Paris : Fayard, 1988, p. 339.



Le Régiment et la lutte contre les bombardements aériens

« (...) L'incendie est un des principaux dangers qui menacent une agglomération soumise aux bombardements aériens (...) ».

Annexe 5 d'une instruction provisoire en matière de défense passive. Paris : 1938.

Les objectifs des bombardements alliés

Après le bombardement allemand sur Paris et sa banlieue le 3 juin 1940, bombardement pour lequel on relève 141 morts et 275 blessés, débudent les attaques aériennes alliées. A partir du mois de mars 1942 ces dernières visent à détruire par un emploi simultané de bombes explosives et de bombes incendiaires des objectifs précis tels que les sites de production et de stockage.

Il s'agit des sites de production industrielle que les Allemands utilisent à leur profit en région parisienne (Farman, Salmson, Packard, Goodrich, Ericsson, Alsthom, Gnome & Rhône, Lobsten, Dunlop, Hispano-Suiza) ainsi que le réseau ferré fortement centralisé autour de la capitale.



Exercice d'enlèvement d'une torpille de 220 kg par le camion-grue Laffly. Montmorency, 7 mai 1940. © BSPP

Cinq vagues de bombardements alliés ont lieu entre mars et mai 1942. Parmi elles :

Dans la nuit du 3 au 4 mars 1942, l'aviation anglaise vise les usines Renault situées à Boulogne-Billancourt. La ville de Boulogne ainsi que les communes de Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Clamart, Villejuif, Meudon et Neuilly-sur-Seine ne sont pas épargnées. Les sapeurs-pompiers relèvent les corps de 341 personnes décédées et en sauvent 178. A la suite de cette vague de bombardements on dénombre 1 558 blessés parmi les civils.

Neuf vagues de bombardements alliés ont lieu entre avril et décembre 1943. Parmi elles :

Le 4 avril 1943 en début d'après-midi, une soixantaine d'avions alliés bombardent Paris (hippodrome de Longchamp), les communes de Boulogne-Billancourt¹⁶, Suresnes et Issy-les-Moulineaux. On relève 385 points d'impacts au sol.

Les aviateurs ont cherché par ailleurs à anéantir les postes allemands de DCA en larguant 15 bombes sur l'hippodrome de Longchamp où l'on relève 40 tués et 53 blessés.

Le 15 septembre 1943 au soir, trois vagues de bombardiers américains, volant à une altitude variant entre 4 500 et 5 000 mètres, bombardent Paris (15^e et 16^e arrondissement), Boulogne-Billancourt, Bois-Colombes, Issy-les-Moulineaux, Courbevoie,



Habitations détruites par les bombes. Boulogne, 5 mars 1942. © BSPP

La Garenne-Colombes, Sèvres et Asnières. La tactique de bombardement employée est celle de « l'arrosage » massif sur un très grand rectangle. Les principaux objectifs sont les usines et établissements : Caudron-Renault, Citroën, Castrol, Berliet, Hispano-Suiza. Certains sont la proie des flammes. 348 immeubles sont détruits et 1 199 endommagés. On dénombre 471 blessés parmi les civils. Les sapeurs-pompiers relèvent les corps de 159 tués et sauvent 44 personnes.

Vingt-quatre vagues de bombardements alliés et deux vagues de bombardements allemands ont lieu entre février et septembre 1944.

Dans la nuit du 18 au 19 avril 1944, l'aviation alliée bombarde les gares de triage de Juvisy-sur-Orge et Noisy-le-Sec. Les communes de Drancy, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Romainville, Montreuil, Orly et Paris sont touchées par les bombes. 441 immeubles sont détruits et 620 gravement endommagés. Les sapeurs-pompiers relèvent les corps de 68 tués et sauvent 87 personnes.

Le bombardement allié du 20 avril 1944, reste la plus meurtrière des attaques aériennes. Deux mille bombes de 500 à 1000 kilos tombent sur la gare de la Chapelle. Le 18^e arrondissement de Paris et les communes de Saint-Ouen et de Saint-Denis subissent de graves dégâts. Des points d'impacts sont relevés à Issy-les-Moulineaux, Aubervilliers, Clichy, Antony, La Courneuve et Paris. La densité du tir sur la voie ferrée du réseau nord (gare de la Chapelle) est considérable. 304 immeubles sont détruits et 391 endommagés. On dénombre 515 tués et 461 blessés (dont 303 morts et 291 blessés pour le seul 18^e arrondissement). Parmi eux, les sapeurs-pompiers relèvent les corps de 200 tués et sauvent 212 personnes.



Sapeurs-pompiers procédant à des recherches dans les ruines d'un immeuble. Suresnes, avril 1943. © BSPP

¹⁶ De nombreux industriels travaillent pour l'occupant, à l'instar de Renault et sont de ce fait visés par les bombardements alliés.

Le drame du poste de secours de Nativité (12^e arr. Paris).

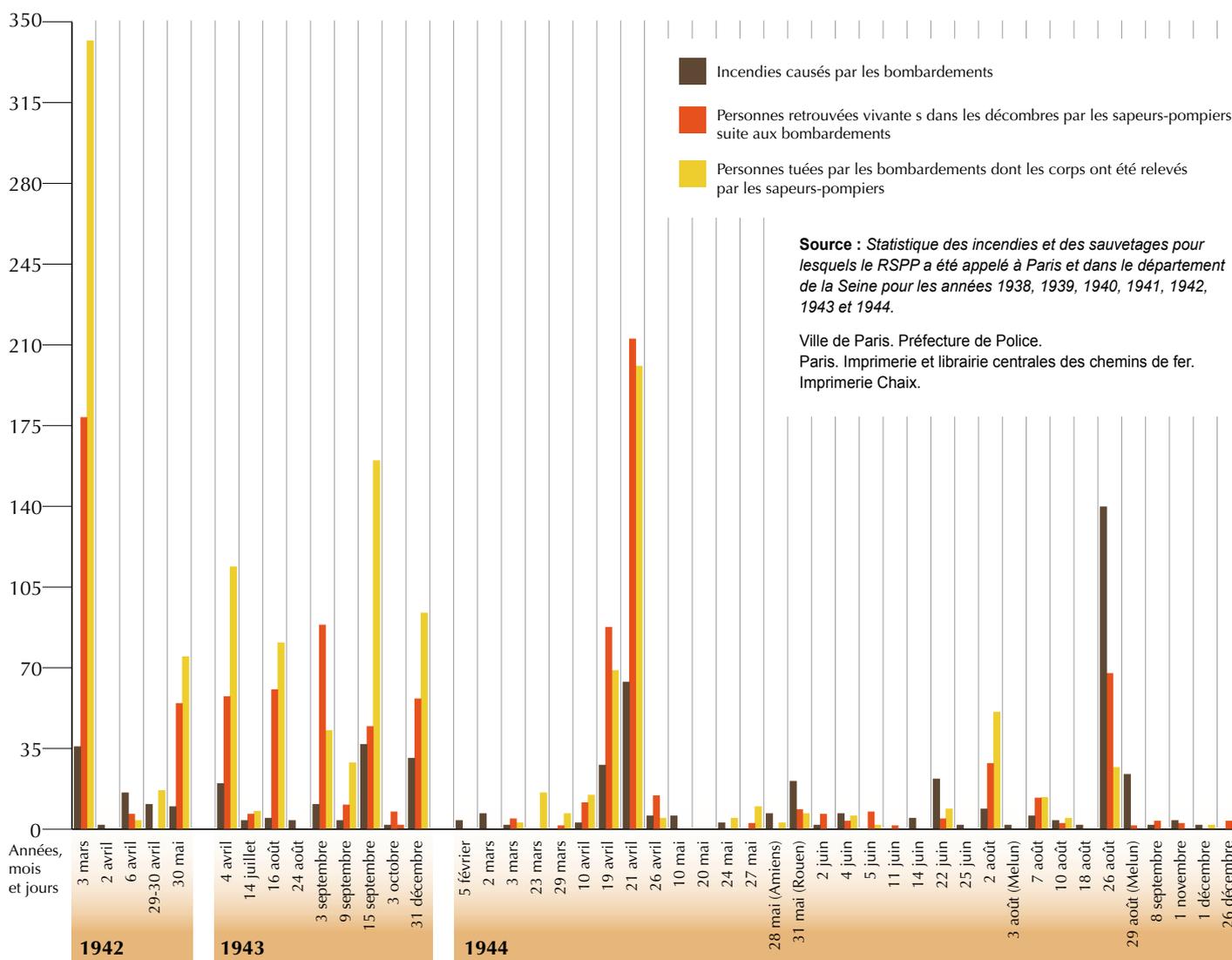
Dans la nuit du 18 au 19 avril 1944, les sapeurs-pompiers du poste de secours de Nativité sont alertés pour prendre part à des opérations de sauvetage consécutives à un bombardement aérien sur la région parisienne. A 23 h 55, un sifflement de forte puissance se fait entendre suivi d'une terrible explosion. Une bombe vient de tomber à 10 mètres du poste de secours provoquant l'effondrement d'une partie des cloisons. Quatre sapeurs-pompiers sont tués, six grièvement blessés et deux plus légèrement.



Echelle sur porteur BSS 11 parmi les décombres. Remise du poste de secours de Nativité, avril 1944. © BSPP

Statistique des incendies et sauvetages pour lesquels le Régiment à été appelé suite aux bombardements aériens de 1942, 1943 et 1944 (Paris et département de la Seine)

Nombre de cas (en centaines)



Source : Statistique des incendies et des sauvetages pour lesquels le RSPP a été appelé à Paris et dans le département de la Seine pour les années 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943 et 1944.

Ville de Paris. Préfecture de Police.
Paris. Imprimerie et librairie centrales des chemins de fer.
Imprimerie Chaix.

Nombre de personnes tuées ou blessées au cours des bombardements sur Paris et la banlieue entre 1940 et 1944.

Nombre de tués 1⁽¹⁷⁾	Paris : 222
	Banlieue : 3 403
	Total : 3 838
Nombre de blessés 22⁽¹⁷⁾	Paris : 504
	Banlieue : 5 064
	Total : 6 501

Nombre d'immeubles détruits ou endommagés par les bombardements sur Paris et la banlieue entre 1940 et 1944.

Nombre d'immeubles détruits	2 709
Nombre d'immeubles endommagés	3 765

5.1 Le centre régimentaire de renseignements (C.R.R.)

Afin de signaler rapidement et avec précision aux sapeurs-pompiers les points atteints par la chute des bombes, un centre régimentaire de renseignements est créé en 1939. Il compte dix postes d'observation qui cernent les zones bombardées et les signalent par téléphone aux postes de secours des compagnies concernées, à la police municipale et au secrétaire général de la Défense passive.

En complément des dix postes d'observation, chaque compagnie dispose d'un poste de guet ayant un secteur d'observation plus restreint.

L'emplacement des postes d'observation	
Arc de Triomphe à Paris (17 ^e arr.)	
2, rue Azais à Paris (18 ^e arr.)	136 m de hauteur
82, Grand-Rue à Chennevières (Seine-et-Oise)	140 m de hauteur
Cuves de Belleville, 38 rue du Télégraphe à Paris (20 ^e arr.)	155 m de hauteur
Réservoir du plateau d'Avron, avenue de l'Est, à Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise)	151 m de hauteur
Réservoir de l'hospice Paul-Brousse, 14 avenue des Ecoles, à Villejuif (Seine)	137 m de hauteur
39, route de Versailles à Châtillon (Seine)	175 m de hauteur
178, rue du Pont-d'Épinay à Gennevilliers (Seine)	111 m de hauteur
Tour de « L'Illustration », 153, route de St-Denis à Bobigny (Seine)	110 m de hauteur
Groupe Marius Jacotot, 8, rue Charles-Lorilleux à Puteaux (Seine)	

« (...) Les braves sapeurs-pompiers sont d'aussi bons manipulateurs, télémétreurs, goniométreurs, émetteurs et écouteurs de TSF que de braves soldats du feu ».

Amédée Bussière, Préfet de police.
14 janvier 1944

5.2 Une lutte difficile

Paris a faim, Paris a froid et elle est bombardée. La tâche des sapeurs-pompiers est exténuante : les effondrements d'habitations causés par les bombes obstruent fréquemment les voies d'accès et ralentissent l'approche des véhicules. L'extinction des incendies n'est pas sans difficulté. En effet, les sapeurs-pompiers doivent suppléer aux destructions du réseau incendie en installant de longues lignes d'établissement en relais pour réaliser l'alimentation en eau des engins incendie.

Le Régiment s'équipe alors d'une structure appropriée et met en service un matériel spécifique.

5.3 Les liaisons

La destruction des lignes téléphoniques causée par les bombes rend très délicate la communication entre les secours engagés sur les lieux bombardés et le poste de commandement du quartier central. C'est pourquoi le Régiment se dote à partir de 1943 d'une voiture « TSF » destinée à établir la liaison avec le poste émetteur-récepteur de l'observatoire le plus proche du lieu où elle se trouve.

⁽¹⁷⁾ La distinction des victimes pour Paris et la banlieue n'ayant pas été faite pour les bombardements allemands des 26 août et 26 décembre 1944, le nombre des victimes du 26 août (213 morts et 914 blessés) et du 26 décembre (19 blessés) ont été reportés sur les totaux.

Deux voitures PC (poste de commandement) sont mises respectivement en service en 1942 et en 1943 avant que chaque bataillon ne dispose de la sienne.

Ces véhicules sont destinés à matérialiser sur les lieux mêmes du bombardement le poste de commandement du directeur des secours et recevoir les renseignements transmis par les chefs des secteurs engagés. On y exploite de multiples informations à l'aide d'une documentation tels que plans du département de la Seine, plans des établissements dangereux, répertoires des points d'eau, des bouches d'incendie et des points d'accostage des bateaux-pompes.

Disposant de cinq postes téléphoniques, les voitures PC assurent la liaison entre elles ou le réseau urbain tout en permettant leur utilisation simultanée sur des zones bombardées distinctes.

5.4 Le rôle des unités tactiques (UT)

Ces trente-quatre groupes de sauvetage et d'extinction sont prêts pour intervenir à tout instant et faire face à un bombardement massif nécessitant un matériel important.

Dissoutes en 1940 sur ordre des autorités allemandes et remises sur pied en 1943, chaque unité tactique dispose d'une camionnette tractant une motopompe et d'une voiture de liaison. Elle a pour mission d'éteindre en un minimum de temps les incendies provoqués par les bombardements. Si le service rendu aux populations est évident, la rapidité d'extinction des foyers d'incendie supprime les lueurs des flammes servant de repères aux vagues suivantes de bombardiers et assure un retour rapide de l'unité au centre de secours.



Présentation d'une unité tactique dans la cour de la caserne Champperret, 1940. © BSPP

5.5 Groupes spécialisés en sauvetage-déblaiement

Six groupes moto-compresseurs sont mis sur pied au cours de l'année 1942 pour assurer le sauvetage des personnes ensevelies suite à un bombardement. Chaque groupe compte plusieurs sapeurs-pompiers spécialisés en sauvetage-déblaiement.

5.6 Les détachements

Aux côtés des attaques aériennes de moindre importance et très localisées pour lesquelles l'engagement tactique des sapeurs-pompiers ne présente pas de difficulté, de nombreux bombardements couvrent de vastes étendues et nécessitent des moyens d'action complexes.

Pour y faire face, sont constitués sur demande de la police allemande de protection incendie quatre détachements de bataillon (nord ; sud ; est ; ouest) qui peuvent intervenir en moins de deux heures sur les secteurs les plus éprouvés. L'effectif de chaque détachement, prélevé sur les postes de secours, compte cent vingt-sept sapeurs-pompiers et plusieurs engins : une voiture légère, un fourgon-pompe, un fourgon-tonne, une auto-pompe grande puissance, un dévidoir automobile, deux unités tactiques, six camionnettes avec motopompes et une ambulance.

Par ailleurs, la police allemande de protection incendie ordonne la constitution d'un détachement rapide constitué de quatre-vingts sapeurs-pompiers et pouvant se porter vers une zone bombardée en une trentaine de minutes en deux échelons successifs. Rattaché à la 14^e compagnie, ce détachement compte quatre-vingts sapeurs-pompiers ainsi que des voitures de liaison, engins d'incendie, véhicules de protection, unité tactique, camionnettes et motopompes.

Les multiples interventions auxquelles le détachement rapide participe en grande banlieue et en province prouvent son efficacité. C'est pourquoi en juillet 1944, le colonel Cornet ordonne la constitution d'un détachement permanent en remplacement du détachement de bataillon nord. Comptant un effectif permanent de deux cent quinze sapeurs-pompiers, ce détachement est fractionné en un groupe de reconnaissance, trois sections légères et une section lourde.

| 5.7 L'aide apportée aux villes de province

Orléans, Le Havre et Cherbourg

En juin 1940 le Régiment, avec un détachement, porte assistance durant deux jours à la ville d'Orléans incendiée par un bombardement aérien.

A l'automne 1940, pour gêner les préparatifs d'une éventuelle tentative allemande de débarquement en Angleterre, la Royal Air Force bombarde les arsenaux militaires allemands et les dépôts pétroliers des villes portuaires de la Manche.

La ville du Havre est plusieurs fois la cible d'attaques aériennes. Les sapeurs-pompiers locaux et allemands rapidement débordés, sont renforcés le 5 octobre 1940 par un détachement du Régiment. Relevé par prélèvement dans les bataillons, le détachement est scindé en deux le 6 mai 1941 sur ordre des autorités allemandes pour se mettre à la disposition de la ville de Cherbourg touchée par les bombardements. La régression des raids aériens met un terme à l'activité des détachements au Havre et à Cherbourg à la fin du mois de mars 1942.

« Mon colonel,

Le courage et le dévouement dont a fait preuve le personnel du service d'incendie au cours des récents bombardements, qui furent d'une violence particulière, ont provoqué l'admiration et la gratitude de la population tout entière. Je suis son interprète, en même temps que celui de tous mes collègues, en vous priant de transmettre à tout le personnel placé sous vos ordres les vives félicitations de l'administration et du conseil municipal pour sa conduite digne des plus grands éloges ».

Le Maire du Havre au Colonel Cornet,
commandant le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris.
Septembre 1941

Rouen

(...) les bombardements n'épargnent pas Rouen, où les monuments admirables figuraient au patrimoine millénaire. (...) La flèche noire de la cathédrale pique un plafond bas de nuages rougeoyants... Rouen brûle (...).

Journal *Le Matin*. 21 avril 1944.

Suite aux bombardements anglo-américains des 30 et 31 mai 1944 sur Rouen, le préfet de la Seine inférieure demande l'intervention du Régiment pour combattre les nombreux incendies qui se sont déclarés dans la ville. Plusieurs détachements se rendent sur les lieux et mettent en œuvre d'importants moyens, tant en hommes qu'en matériel, pour éteindre dans les vieux quartiers les îlots d'immeubles en flammes. Les engins d'incendie du corps sont mis en aspiration dans la Seine afin d'alimenter les lances grâce à de longs établissements tandis que certaines habitations sont détruites à l'explosif pour enrayer la progression du feu.

Face aux multiples foyers sans cesse réanimés par le vent, les hommes mènent une lutte acharnée soixante-douze heures durant. Le 2 juin au cours d'une nouvelle attaque aérienne, la chute d'un pan de mur causé par une bombe tue six sapeurs-pompiers parisiens. L'un d'eux mourra des suites de ses blessures. Le 6 juin, après que tout danger pour la ville eut été écarté, le détachement quitte Rouen pour remonter à Paris.

Le capitaine Lucien Sarriguet (à droite), commandant le détachement rapide (Duplex), en compagnie de trois sapeurs-pompiers. Cathédrale Notre-Dame de Rouen, juin 1944.

Un regard sur les sapeurs-pompiers de Paris

(...) hommes qui les premiers sont là, prêts à sacrifier leur vie pour sauver celle de leurs semblables (...). Si pour soulager tant de misère causée par les bombardements, d'innombrables dévouements se font jour, il n'en est pas de plus absolue que celui des pompiers. D'eux pourtant il n'est jamais question dans les palmarès du zèle et de l'abnégation (...). C'est que les sapeurs-pompiers considèrent avec simplicité que l'accomplissement d'un devoir d'Etat n'offre pas matière à publicité. Dans l'affolement inévitable, ils apportent le sang froid, dans le désordre la méthode, dans la débandade la discipline (...). Dans ce régiment parisien, l'initiative et le cran sont le premier et informel article de la théorie (...)

Journal *Aujourd'hui*. 24 septembre 1943.



Sapeur-pompier au volant d'un premier-secours Delahaye modèle 140/103. 5^e compagnie (Champerret), 1943.

Au cours des quatre années d'occupation que connut la France, la destinée du Régiment de sapeurs-pompiers de Paris fut particulière. Placé sous la surveillance étroite et totale de la police allemande de prévention incendie, cette unité assurait depuis le décret du 22 février et la loi du 5 avril 1940, la défense contre l'incendie à tout le département de la Seine.

Grâce à un matériel moderne et varié, le Régiment offrait en cas de sinistre, toutes les garanties de rapidité et d'efficacité d'intervention. C'est pourquoi, les autorités allemandes conservèrent intacte son organisation.

La fermeté, la discipline mais aussi les qualités morales des sapeurs-pompiers parisiens au cours du conflit furent indéniables. Dans une période particulièrement troublée, ils surent se sacrifier au prix parfois d'une abnégation qui coûta à certains la vie. Soumis à cet étrange destin de continuer leur mission, les « soldats du feu » assurèrent avec acharnement et vigilance leur œuvre de protection des vies et des biens tout en résistant pour plusieurs d'entre eux à l'occupant¹⁸.

Ayant refusé aux jours les plus sombres de la défaite de désespérer des destinées de la France, beaucoup firent ainsi honneur à leur fière devise : « Sauver ou Périr ».

¹⁸ L'étude de la Résistance des sapeurs-pompiers fera l'objet d'un second ouvrage.

Chronologie

Caractères normaux :

événements généraux

Caractères italiques en gras : *Régiment des sapeurs-pompiers de Paris /
préfecture de police*

1933

31 janvier : Adolf Hitler devient chancelier du Reich

1934

Février : ***Roger Langeron est nommé préfet de police de Paris***

1935

5 avril : ***promulgation de la loi fixant les mesures de défense passive***

1937

Octobre : ***le colonel Barrière prend le commandement du Régiment des sapeurs-pompiers de Paris***

1938

12 mars : annexion de l'Autriche par l'Allemagne (*Anschluss*)

11 juillet : ***promulgation d'une nouvelle loi (abrogeant et remplaçant celle du 5 avril 1935) sur l'organisation de la défense passive***

30 septembre : accord de Munich signé entre l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie : Hitler obtient le rattachement au Reich de la minorité allemande des Sudètes incorporée jusqu'alors à la Tchécoslovaquie

Septembre : ***première mobilisation du Régiment des sapeurs-pompiers de Paris***

9 et 10 novembre : «Nuit de Cristal» (*Kristallnacht*) : vague de violence perpétrée à l'encontre des Juifs en Allemagne et en Autriche

1939

Mars : ***deuxième mobilisation du régiment des sapeurs-pompiers de Paris***

23 août : pacte germano-soviétique de « non-agression »

1 septembre : l'armée allemande envahit la Pologne

3 septembre : la France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne

17 septembre : l'Union soviétique envahit la Pologne par l'est

1940

8 avril : ***le service de défense et de secours contre l'incendie dans l'ensemble du département de la Seine est entièrement assuré par le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris (mise en application du décret-loi du 22 février 1940)***

14 mai : percée allemande à Sedan

14 juin : les Allemands entrent puis défilent dans Paris

17 juin : discours du maréchal Pétain à la radio appelant les Français à cesser le combat

- 18 juin : réfugié à Londres, le général de Gaulle appelle ses concitoyens depuis les ondes de la BBC à refuser la domination, l'asservissement et à lutter pour la restauration des libertés
- 22 juin : signature de l'armistice franco-allemand à Rethondes. La moitié nord, ainsi que la côte atlantique passent sous occupation allemande
- 29 juin : le gouvernement français quitte Bordeaux pour s'installer à Vichy
- Juin : création du réseau du musée de l'Homme
- 10 juillet : à Vichy, l'Assemblée nationale met fin d'elle-même au fonctionnement des institutions de la République. Elle accorde au maréchal Pétain les pleins pouvoirs (exécutifs, législatifs et le pouvoir constituant)
- Août : création du mouvement de résistance Combat qui réunit le Mouvement de libération nationale et le mouvement Liberté
- 13 août : début de la bataille d'Angleterre (Battle of Britain) : opération de grande ampleur menée par la Luftwaffe en vue de détruire le potentiel aérien britannique et anéantir les infrastructures aéroportuaires
- 23 août :** ***arrestation du lieutenant Curie et du capitaine Sarniguet du Régiment des sapeurs-pompiers de Paris pour actes de résistance***
- 23 septembre : le principe du rationnement généralisé entre en vigueur en France
- 27 septembre: première ordonnance allemande « relative aux mesures contre les Juifs »
- 3 octobre : « Loi portant statut des Juifs » mise en place par les autorités de Vichy
- 5 octobre :** ***départ d'un détachement du Régiment de sapeurs-pompiers de Paris en renfort au Havre (rentré le 30 avril 1942)***
- 24 octobre : poignée de main à Montoire entre Pétain et Hitler. La rencontre consacre le début de la collaboration
- 11 novembre : manifestation étudiante à l'Arc de triomphe
- Décembre : création du mouvement de résistance OCM (Organisation civile et militaire)

1941

- Janvier :** ***Camille Marchand est nommé (par interim) préfet de police de Paris***
- 6 mai :** ***envoi d'un détachement du Régiment de sapeurs-pompiers de Paris en renfort à Cherbourg (rentré le 29 mars 1942)***
- 15 mai : création du Front national, mouvement de résistance communiste
- Mai : l'amiral François Bard est nommé préfet de police de Paris
- 2 juin : second statut des Juifs institué par les autorités de Vichy
- 22 juin : le plan Barbarossa lance la Wehrmacht à l'assaut de l'URSS et ouvre le front de l'Est
- Septembre :** ***le colonel Simonin prend le commandement du régiment des sapeurs-pompiers de Paris***
- 14 octobre :** ***création du Centre régimentaire d'instruction à la caserne Fontenoy***
- Octobre-novembre : création du mouvement de résistance « Libération Sud »

- Novembre : création du mouvement de résistance « Libération Nord »
- 7 décembre : attaque d'une escadre japonaise contre la base navale américaine de Pearl Harbor

1942

- Janvier :** *création de l'insigne du Régiment de sapeurs-pompiers de Paris*
Création du réseau de résistance des sapeurs-pompiers « Sécurité parisienne »
- 27-28 mars : Raid anglais sur les installations portuaires de Saint-Nazaire (France)
- 28 mars : création du mouvement de résistance « Francs-Tireurs et Partisans » (F.T.P.)
- Juin :** *Amédée Bussière est nommé préfet de police de Paris*
- 16-17 juillet : vaste opération d'arrestation et de rassemblements des juifs étrangers de Paris au Vélodrome d'Hiver (« rafle du Vél' d'Hiv ») avant leur déportation
- 8 novembre : débarquement des Alliés en Afrique du Nord (opération Torch)
Regroupement de « Combat », « Libération sud » et « Francs-Tireurs et Partisans » dans l'Armée secrète

1943

- 26 janvier :** *fusion de « Combat », « Libération » et « Francs-Tireurs et Partisans » dans les Mouvements unis de la Résistance (MUR)*
- 30 janvier : création de la Milice française, organisation politique et paramilitaire
- 31 janvier : capitulation du maréchal allemand Friedrich Paulus à Stalingrad
- 16 février : instauration du service du travail obligatoire (STO)
- Février :** *le colonel Cornet prend le commandement du Régiment des sapeurs-pompiers de Paris*
- 5 avril :** *loi sur la réorganisation du Régiment de sapeurs-pompiers de Paris qui est rattaché au ministère de l'Intérieur*
- 23 mai : première réunion à Paris du Conseil national de la Résistance (CNR) présidé par Jean Moulin
- 3 juin : le général de Gaulle fonde le Comité français de libération nationale (CFLN)
- 21 juin : arrestation de Jean Moulin à Caluire
- 2 octobre :** *les sapeurs-pompiers sont dispensés du service du travail obligatoire*
- Novembre : création du réseau « Résistance-Fer »

1944

- 14 janvier :** *arrestation des officiers Gros et Gaunay*
- 18 avril :** *morts au feu pendant le bombardement du poste de Nativité des sapeurs Bourgeois, Charpentier, Moreaux et Zorzi*
- 21-25 avril : la milice attaque les résistants du plateau du Vercors
- 2 juin :** *morts au feu pendant les bombardements de Rouen du caporal-chef Jean, des sapeurs Lafons, Seguy, Cerisier, Carré et Cornet (le 13 juin)*

- 6 juin : débarquement de cinq divisions alliées en Normandie (opération Overlord)
- 10 juin : massacre des habitants d'Oradour-sur-Glane par la division SS « Das Reich »
- Août : *le lieutenant-colonel Camus prend le commandement du Régiment des sapeurs-pompiers de Paris***
- 15 août : débarquement en Provence de l'armée B du général de Lattre de Tassigny et du 6^e corps d'armée américain (opération Dragoon)
- 19 août : premiers combats de l'insurrection à Paris. Une trêve est conclue à la préfecture de police
- 20 août : les résistants occupent l'Hôtel de Ville de Paris
- 21 août : le CNR décide de rompre la trêve. Edification des premières barricades
- 22 août : le général américain Bradley donne l'ordre au général Leclerc de marcher sur Paris
- 24 août : un petit groupe de la 2^e DB arrive à l'Hôtel de Ville de Paris
- 25 août : reddition du général Von Choltitz à l'hôtel Meurice et signature de l'acte de capitulation par le général allemand à la préfecture de police
- 26 août : le général de Gaulle descend les Champs-Élysées sous l'acclamation des Parisiens

1945

- 27 janvier : en Pologne, les Soviétiques libèrent le camp d'Auschwitz-Birkenau
- 4 février : en U.R.S.S, en Crimée, s'ouvre la conférence de Yalta réunissant Churchill, Roosevelt et Staline
- 28 avril : Mussolini est abattu par des partisans italiens près de Côme (Italie)
- 30 avril : Hitler se suicide dans le bunker de la chancellerie à Berlin (Allemagne)
- Nuit du 8 au 9 mai : à Berlin, l'acte final de capitulation est signé par le maréchal Keitel
- 16 juin : *création de l'Association pour le développement des œuvres sociales des sapeurs-pompiers de Paris (A.D.O.S.P.P)***
- 6 août : les Américains larguent une bombe atomique sur Hiroshima (70 000 victimes)
- 2 septembre : capitulation officielle du Japon
- 14 novembre : en Allemagne, sous la juridiction du tribunal militaire international de Nuremberg, ouverture du procès intenté contre vingt-quatre responsables du régime nazi. Il prend fin le 31 octobre 1946

Historique

Alors que l'existence de veilleurs de nuit, chargés de signaler les incendies, remonte à la plus haute antiquité, il faut attendre le XIII^e siècle pour trouver à Paris une organisation chargée des secours à apporter en cas d'incendie. Nommée « Guet royal » puis « Guet bourgeois », cette organisation, réglementée, est remaniée de nombreuses fois suite aux grands incendies qui se déclarent dans la capitale et menacent souvent de détruire plusieurs quartiers.

C'est sous le règne de Louis XIV, à la fin du XVII^e siècle, que les premières pompes à incendie font leur apparition en France. Douze sont achetées par le roi qui les offre à la ville de Paris, chacune étant placée dans les couvents à la garde des religieux.

Le 23 février 1716, une ordonnance royale nomme Du Périer Dumouriez, noble provençal à qui le royaume doit l'introduction des pompes à incendie, directeur général des pompes du roi. Ce dernier est chargé de l'organisation des secours en cas d'incendie, sous la surveillance du lieutenant général de police. En mars 1722, un arrêté du Conseil du Roi porte le nombre des pompes à trente et crée une compagnie régulière de gardes-pompes.

Alors que de grands incendies marquent le cours du XVIII^e siècle (Foire Saint-Germain en 1762, Opéra en 1763, Hôtel-Dieu en 1772), on installe en 1764 six corps de garde pour assurer la promptitude des secours.

Avec l'arrêté consulaire du 6 juillet 1801 le corps des gardes-pompes est réorganisé. Sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, le préfet de police prend les mesures propres à prévenir ou arrêter les incendies, tandis que le préfet de la Seine se charge de la réglementation du service et de l'administration du corps. Par ailleurs la composition du corps des gardes-pompiers est modifiée. L'effectif est porté à deux cent quatre-vingt-treize hommes payés par la ville de Paris.

Suite à l'incendie de l'hôtel du prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche, Napoléon destitue le commandant des gardes-pompiers. Par décret impérial en date du 18 septembre 1811, il réorganise le corps sur des bases militaires. Sous les ordres du préfet de police et sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, un bataillon de sapeurs-pompiers chargé spécialement du service des pompes à incendie à Paris et comptant quatre compagnies est constitué. Par ordonnance royale du 7 novembre 1821, le bataillon est placé dans le complet de l'armée.

En réponse à l'annexion par la ville de Paris en 1859 de plusieurs communes suburbaines, l'augmentation successive du nombre des compagnies du bataillon est jugé insuffisante pour satisfaire aux nécessités de plus en plus impérieuses de la sécurité de la capitale. Aussi, le décret du 5 décembre 1866 transforme le bataillon en un Régiment de sapeurs-pompiers de Paris, rattaché à l'arme de l'infanterie et composé de deux bataillons de six compagnies chacun.

Un comité de perfectionnement du Régiment, dont la mission est d'étudier les améliorations relatives à la constitution, l'administration et le fonctionnement est fondé par décret du 10 mai 1887. A la suite d'un projet de réorganisation étudié par ce comité, la surface de Paris est divisée en vingt-quatre zones de protection dont la défense est assurée pour chacune d'entre elles par un centre de secours (caserne ou poste).

Alors que la traction automobile tend à se substituer à la traction hippomobile et électrique, en 1914 la transformation du matériel d'incendie au Régiment est entièrement réalisée.

Au cours de la Grande Guerre le Régiment, outre la défense de la ville de Paris, fournit de nombreux détachements dans les villes de province et participe aux opérations actives de la campagne. Par ailleurs les compagnies de sapeurs-pompiers de banlieue ayant été désorganisées par la mobilisation, le Régiment doit étendre le temps du conflit son service à tout le département de la Seine.

Au sortir de la guerre, sous la pression des nécessités toujours croissantes, des études sont entreprises pour combattre le feu encore plus efficacement tout en préservant l'existence des personnes exposées à ses effets.

Le matériel d'incendie évolue rapidement au cours de l'entre-deux-guerres et de nombreux perfectionnements y sont apportés. Des engins d'une conception nouvelle (autopompes à grande puissance, grandes échelles, groupes électro-ventilateurs, bateaux-pompes...) viennent alors renforcer les moyens de lutte contre l'incendie.

Bibliographie

Sur la Seconde Guerre mondiale

Ouvrage général

AZEMA, Jean-Pierre

De Munich à la Libération : 1938-1944, Paris : Editions du Seuil, 2002.

Paris

COINTET, Jean-Paul

Paris, 1940-1944, Paris : Perrin, 2001.

MICHEL, Henri

Paris allemand, Paris : Albin Michel, 1981.

Sur les sapeurs-pompiers de Paris

Ouvrage général

ARNAUD, Aristide, chef de bataillon

Pompiers de Paris, Paris : France Sélection, 1958.

Annuaire des officiers du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Paris de 1705 à 1961, Paris : France Sélection, 1961.

Pendant la Seconde Guerre mondiale

DEMORY, Jean-Claude

Pompiers dans Paris en guerre 1939-1945, Paris : Altipresse, 2004.

RANVOISY, Emmanuel

Le régiment de sapeurs-pompiers de Paris 1938-1944, Paris : Imprimerie BSPP, 1995.

Sur la Feuerschutzpolizei

JARAUSCH, Dieter

Die Feuerwehrregiment im.2. Weltkrieg das feuerschutzpolizei-regiment Sachsen, Berlin, 1986

Biographie de l'auteur

Emmanuel Ranvoisy

Adjoint au responsable du département des Deux Guerres mondiales du musée de l'Armée (Hôtel national des Invalides), Emmanuel Ranvoisy a effectué son service militaire à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (1993-1995). Auteur d'une étude et de nombreux articles sur l'histoire du régiment de sapeurs-pompiers de Paris entre 1938 et 1944, co-auteur d'un ouvrage sur *La fabuleuse histoire des pompiers* (Tallandier 2002), il est depuis 2001 réserviste à la Brigade et aujourd'hui conservateur de son musée.

Source

Archives de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)

Crédits photographiques

Bureau information relations publiques (BIRP) - Brigade de sapeurs-pompiers de Paris
Préfecture de police de Paris (DOSTL).

Remerciements

Mairie de Paris

Madame Odette Christienne, conseillère de Paris-déléguée du Maire, « correspondant-Défense »

Monsieur Thierry Roure, directeur de cabinet

Madame Caroline Chal, chargée de communication DICOM

Graphisme : Noga Rauch - DICOM

Mémorial Leclerc et musée Jean Moulin de la Ville de Paris

Madame Christine Levisse-Touzé, directrice, conservateur en chef

Brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Général de division Joël Prieur, commandant la Brigade

Commandant Thierry Rive, chef du cabinet du Général

Major Fabrice Bonneau, adjoint au chef du cabinet du Général

Commandant Florent Hivert, chef du bureau information relations publiques (BIRP)

Capitaine Philippe Antoine, officier trésorier, centre administration comptabilité (CAC)

Caporal-chef Mathieu Bauquis, chef de groupe section photothèque (BIRP)

Sapeur de 1^{ère} classe David Poulain, adjoint section photothèque (BIRP)

Sapeur de 1^{ère} classe Christophe Paino, photographe (BIRP)

Général de division Bernard Perico (commandant la brigade 2003-2007)

Monsieur Joël Rasschaert (chef de Cabinet 2005-2008 à la BSPP)

Table des matières

Préface	p. 1
Avant-propos	p. 2
Introduction	p. 5
Première partie : Le Régiment et l'entrée en guerre de la France : 1938 - 1940	p. 6
Chapitre n° 1 : Organisation du Régiment	p. 7
1.1 Une triple tutelle	p. 7
1.2 L'effectif du Régiment	p. 8
1.3 Les services du Régiment	p. 8
1.4 Le service de secours et de défense contre l'incendie	p. 9
Chapitre n° 2 : Le Régiment et les mesures de défense passive	p. 10
2.1 Le Régiment : un rouage essentiel de la défense passive	p. 11
2.1.1 Renfort en matériel	p. 11
2.1.2 Groupe, équipes et compagnie spéciale	p. 11
Chapitre n° 3 : Mobilisation et extension de la mission du Régiment au département de la Seine	p. 13
3.1 Septembre 1938 : première mobilisation du Régiment	p. 13
3.2 La seconde mobilisation - mars-septembre 1939	p. 14
3.3 Le décret du 22 février 1940 où l'intégration des sapeurs-pompier communaux	p. 14
3.4 Une nouvelle organisation	p. 15
Encadré : un matériel puissant et varié	p. 16
Chapitre n° 4 : Le Régiment face à l'offensive allemande de juin 1940	p. 20
4.1 Le bataillon de marche	p. 20
4.1.1 Ordre et contre-ordre	p. 20
4.1.2 « Vent de refus »	p. 21
Encadré : le périple du drapeau du Régiment	p. 21
4.2 Le service régimentaire des travaux	p. 21
Deuxième partie : Le Régiment sous l'occupation allemande (1940-1944)	p. 22
Chapitre n° 1 : La <i>Feuerschutzpolizei</i>, police allemande de prévention incendie	p. 23
Encadré : historique et organisation du service d'incendie en Allemagne	p. 23
Encadré : l'état-major de la <i>Feuerschutzpolizei</i> à Paris	p. 24
1.1 La <i>Feuerschutzpolizei</i> en France : Paris et province	p. 24
1.2 Changement de subordination	p. 25

Chapitre n° 2 : Le régiment et les mesures gouvernementales de Vichy	p. 26
Encadré : l'inspection technique permanente de corps de sapeurs-pompiers	p. 26
Chapitre n° 3 : Le Régiment et les dispositions allemandes	p. 27
3.1 Un désarmement imposé	p. 27
3.2 Une démobilisation suspendue	p. 27
3.3 L'expédient des congés conditionnels	p. 27
3.4 Les conséquences du service du travail obligatoire	p. 28
Encadré : le STO	p. 28
3.5 Le cas des sapeurs-pompiers juifs	p. 28
Chapitre n° 4 : Les missions « traditionnelles » du Régiment	p. 29
4.1 Statistiques des opérations de secours du Régiment de 1940 à 1944	p. 29
4.2 Les incendies	p. 31
4.3 Les sauvetages	p. 32
Encadré : un bombardier s'écrase dans Paris	p. 32
Chapitre n° 5 : Le Régiment et la lutte contre les bombardements aériens	p. 34
5.1 Le centre régimentaire de renseignement (C.R.R.)	p. 37
5.2 Une lutte difficile	p. 37
5.3 Les liaisons	p. 37
5.4 Le rôle des unités tactiques (UT)	p. 38
5.5 Groupes spécialisés en sauvetage-déblaiement	p. 38
5.6 Les détachements	p. 38
5.7 L'aide aux villes de province	p. 39
Conclusion	p. 40
Chronologie	p. 41
Historique	p. 45
Bibliographie	p. 46
Biographie de l'auteur	p. 47
Remerciements	p. 47





Engins incendie. Champs-Élysées, défilé du 14 juillet 1939. © BSPP

C'est en termes élogieux que le 14 novembre 1944, le général de Gaulle résume l'action historique d'une unité d'élite durant les années sombres de l'occupation :

le Régiment de sapeurs-pompiers de Paris

Paris, libéré de l'ennemi, sait ce qu'il doit au Régiment des sapeurs-pompiers. A tant de dévouement prodigué au long des années par le Régiment, la guerre a ajouté les épreuves dignement subies pendant l'odieuse invasion et l'honneur des combats victorieux de la libération.

Paris, le 14 novembre 1944
Charles de Gaulle.